



PLAN D'INVESTISSEMENT MUNICIPAL (PIM) DE CARREFOUR

Version provisoire



COMMUNE DE CARREFOUR



PLAN D'INVESTISSEMENT MUNICIPAL (PIM)

Version provisoire



OCTOBRE 2011



République d'Haïti
Département de l'Ouest
Commune de Carrefour



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Liste des tableaux | iii |
| Liste des photos | iii |
| Liste des sigles et abréviations | iv |
| Le mot du maire | v |
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1 Définition et importance du PIM 2011-2016 de Carrefour | 1 |
| 1.2 Le PIM 2011-2016, la mobilisation fiscale et le budget communal annuel | 1 |
| 1.3 Le PIM, le Plan de développement communal (PDC) et le Schéma d'aménagement communal | 2 |
| 1.4 Objectifs et orientation stratégique du PIM 2011-2016 | 2 |
| 1.5 Grandes étapes de l'élaboration du PIM | 2 |
| 1.6 Limite et structure du PIM | 3 |
| 2. Présentation de la commune de Carrefour | 5 |
| 2.1 Localisation, découpage, limites et caractéristiques géographiques | 5 |
| 2.2 Les données démographiques et migratoires | 5 |
| 2.3 La situation socio-économique de la commune | 6 |
| 2.4 Les opportunités et les menaces | 9 |
| 3. Présentation des projets et des idées de projets retenus | 11 |
| 3.1 Identification et la hiérarchisation des idées de projets municipaux | 12 |
| 3.2 Présentation des 12 idées de projets de première priorité | 13 |
| 3.2.1 Domaine économique | 13 |
| 3.2.2 Domaine de l'environnement | 14 |
| 3.2.3 Domaine de l'infrastructure | 20 |
| 3.2.4 Domaine de la santé et de l'assainissement | 24 |
| 3.2.5 Domaine de l'urbanisme | 29 |
| 3.3 Tableau récapitulatif des 28 idées de projets proposées par les ateliers | 30 |
| 4. Présentation et analyse sommaire de l'état des services | 32 |
| 4.1 Les services administratifs et services techniques communaux | 32 |
| 4.2 Brève présentation de la situation actuelle des directions et services de la mairie de Carrefour | 37 |
| 4.3 Mesures à adopter pour l'exécution et la gestion des projets | 39 |
| 5. Nature des interventions prioritaires, stratégies et estimation financière du PIM et programmation annuelle | 41 |
| 5.1 Nature des interventions et estimation financière globale du PIM | 42 |
| 5.2 Stratégies de financement | 44 |
| 5.3 Programmation pluriannuelle | 44 |
| 6. Conclusion | 50 |
| 7. Annexes | 51 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 - Les grandes étapes de l'élaboration du PIM | 3 |
| Tableau 2 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de construction et de gestion d'un abattoir | 14 |
| Tableau 3 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de gestion de déchets solides dans la zone urbaine de Carrefour | 15 |
| Tableau 4 - Coût total estimatif du projet de correction et de traitement des ravines chaud d'eau et de Diquini | 17 |
| Tableau 5 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de sensibilisation de la population de la commune de Carrefour | 19 |
| Tableau 6 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de réhabilitation de 40 km de routes en terre battue de Taïfer à Malanga | 20 |
| Tableau 7 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de construction des voies urbaines secondaires . . | 21 |
| Tableau 8 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de création de 4 écoles communales à Carrefour . | 23 |
| Tableau 9 - Récapitulatif des dépenses prévues des projets liés aux soins de santé. | 25 |
| Tableau 10 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de construction de citernes familiales et collectives dans la section de Dufresne. | 27 |
| Tableau 11 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de curage de canaux et de mise en place de grilles de protection d'égouts | 28 |
| Tableau 12 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de mise en place de lampadaires solaires | 29 |
| Tableau 13 - Idées de projets proposées par la population | 30 |
| Tableau 14 - Correspondance entre les directions et services municipaux réels ou virtuels, et les projets du PIM | 35 |
| Tableau 15 - Effectif et affectation des employés | 37 |
| Tableau 16 - Prévisions des recettes fiscales de la mairie de Carrefour sur les 5 prochaines années. . . . | 41 |
| Tableau 17 - Nature des interventions et estimation financière globale du PIM préliminaire | 43 |
| Tableau 18 - Programmation annuelle du financement des projets | 45 |
| Tableau 19 - Répartition des coûts des projets suivant les sources de financement par année | 49 |

LISTE DES PHOTOS

| | |
|--|----|
| Photo 1 - Réunion en plènière | 2 |
| Photo 2 - Point d'enlèvement d'ordures de la commune. | 7 |
| Photo 3 - Atelier conduisant aux choix des idées de projets municipaux | 12 |
| Photo 4 - Atelier de travail sur les ébauches de fiches de projets | 13 |
| Photo 5 - Insalubrité des rues | 14 |
| Photo 6 - Ravine Chaud d'eau. | 16 |
| Photo 7 - Ravine Chaud d'eau, insalubrité à l'intersection avec la Route nationale 2 | 17 |
| Photo 8 - Occupation anarchique des trottoirs. | 18 |
| Photo 9 - Habitats précaires sur la ravine Chaud d'eau | 19 |
| Photo 10 - Canal en centre ville | 27 |
| Photo 11 - Égout qui a besoin d'être curé | 28 |
| Photo 12 - Lampadaire solaire. | 29 |
| Photo 13 - Ouvriers de la voirie | 38 |
| Photo 14 - Enlèvement de gravats | 48 |

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|-----------------|---|
| ACDI | Agence canadienne de développement international |
| AECID | Agence espagnole de coopération internationale pour le développement |
| AMI | Aide médicale internationale |
| ASEC | Assemblée des sections communales |
| BID | Banque interaméricaine de développement |
| CASEC | Conseil d'administration des sections communales |
| CHF/KATA | Cooperative Housing Foundation |
| CNE | Centre national des équipements |
| DINEPA | Direction nationale d'eau potable et d'assainissement |
| DV | Délégué de ville |
| EDH | Électricité d'Haïti |
| FAES | Fonds d'assistance économique et sociale |
| FGDCT | Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales |
| GRIDE | Groupe de recherche et d'interventions en développement et en éducation |
| IHSI | Institut haïtien de statistique et d'informatique |
| LOKAL | Limyè ak Òganizasyon pou Kolektivite yo ale Lwen |
| MARNDR | Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural |
| MDE | Ministère de l'Environnement |
| MICT | Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales |
| MSPADO | Mouvement de Solidarité pour l'avancement de Dégand Ouest |
| MSPPP | Ministère de la Santé publique et de la Population |
| MTPTC | Ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications |
| OIM | Organisation internationale de la migration |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OPDCT | Organisation Paysanne pour le Développement de Corail Thor |
| OPS | Opérateur prestataire de services |
| OREPA | Organisation régionale d'eau potable et assainissement |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PDC | Plan de développement communal |
| PIM | Plan d'investissement municipal |
| PNH | Police nationale d'Haïti |
| PNUD | Programme des Nations unies pour le développement |
| SMCRS | Service métropolitain de collecte de résidus solides |
| SWOT | <i>Strength, Weaknesses, Opportunities and Threats</i> |
| UE | Union Européenne |
| USAID | United States Agency for International Development |

LE MOT DU MAIRE

La catastrophe du 12 janvier 2010 a détruit une partie de la commune de Carrefour et provoqué la migration de beaucoup de Carrefourrois et Carrefourroises vers d'autres villes et localités du pays. Mais on ignore combien d'entre eux sont revenus et combien d'autres migrants sont venus, par après, attirés par les travaux à haute intensité de main d'œuvre.

L'Administration municipale, elle aussi, frappée dans ses bases, a vu son bâtiment détruit, ses cadres dispersés et son personnel démobilisé. Le budget municipal a reçu un sérieux camouflet. Les recettes fiscales ont été considérablement réduites à cause de la destruction ou l'endommagement d'environ 15 % des immeubles et par conséquent de certaines entreprises, les principales sources de rentrées de taxes de la commune. Mais, en dépit des difficultés et des contraintes de tout ordre, la Mairie a pu survivre selon le principe : les hommes meurent, les institutions demeurent. La catastrophe, loin de décourager les autorités municipales, les a incitées à l'action, car il fallait apporter une réponse urgente aux multiples besoins des victimes qui venaient se greffer sur un lot de défis auxquels l'administration faisait face bien avant le séisme dévastateur.

Aidé de ses partenaires locaux et internationaux, le Conseil municipal a réussi à dynamiser son administration plongée dans une sorte de léthargie jusque là. Le rêve longtemps caressé par les édiles de Carrefour d'avoir une commune modèle et moderne est sur le point de prendre corps. USAID/LOKAL a répondu favorablement à la demande du Conseil communal en commanditant un inventaire des besoins de la commune et, à côté des nombreux dons en

matériels, a mis l'emphase sur le potentiel humain, en organisant plusieurs séances de formation à l'intention des cadres et des élus locaux.

Grâce au soutien du GRIDE, mobilisé en la circonstance par l'USAID, le service fiscal de la Mairie à genoux, a pu être redressé et avance désormais vers l'efficacité et la modernité. Une nouvelle approche pour mobiliser les recettes fiscales communales qui a commencé à faire ses preuves à S'-Marc, est en cours d'expérimentation à Carrefour. Une vaste opération a été déclenchée en avril 2011 avec la création de 250 emplois temporaires pour les jeunes universitaires formés en la circonstance et engagés au recensement des immeubles et des entreprises, à la saisie informatique des données et l'actualisation du rôle de la CFPB. Il en découlera l'informatisation complète du système et sa mise en réseau avec la DGI, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Cette mobilisation fiscale intensive, véritable bouffée d'oxygène pour une administration apathique, fera décupler, d'ici 5 ans, les recettes de la Mairie et rendre plus crédible son budget pour la satisfaction des besoins de la population, en attente depuis des lustres d'une amélioration de ses conditions de vie.

L'informatisation de la mairie ne se limitera pas à la fiscalité mais touchera aussi la budgétisation. La firme Solutions engagée par l'USAID, sous les directives du MICT et du MEF, développera, dans le logiciel, un module qui aidera à la préparation du budget de 2011-2012, et par la suite facilitera son suivi et le contrôle de son exécution par le MICT et le MEF. Les contribuables pourront consulter en temps réel les données concernant la gouvernance financière de leur commune.



Pour mettre fin au tâtonnement et à l'improvisation, à côté de la mobilisation fiscale, la Mairie a initié une autre démarche importante — celle de l'élaboration d'un ensemble de projets de sa compétence, à être exécutés durant les prochaines années. Ce document qui en résulte, baptisé «Plan d'Investissement municipal (PIM)», est un véritable outil de planification et de gestion tant par la pertinence des projets que par leur viabilité. Aujourd'hui, grâce à l'appui total de ses partenaires, la Mairie de Carrefour a l'honneur de présenter le document préliminaire du Plan d'Investissement Municipal (PIM).

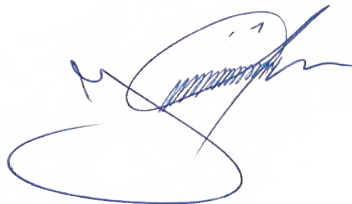
Ce document préliminaire est le fruit de cinq mois de consultation, d'analyse et de recherche, réalisé à travers l'organisation d'ateliers et de forums sous la direction du Consortium Intell Consult, avec la participation de toutes les institutions publiques et privées de la commune, les organisations socio-économiques, les fondations, les églises, les écoles et les autres élus locaux. 12 fiches de projets ont été élaborées avec la participation des membres de la communauté sur les vingt-huit besoins jugés les plus prioritaires, eux-mêmes sélectionnés parmi plus d'une cinquantaine identifiés par les participants à l'atelier d'identification et de hiérarchisation des idées de projet.

Ce plan d'investissement préliminaire, expression de la volonté de représentants de tous les secteurs de la population, des 13 sections communales et des dix blocs urbains, entrera en application dès l'exercice 2011-2012. Dans le même temps, les autres fiches de projets seront élaborées pour être intégrées dans le Plan définitif, à l'échéance de 2012.

Le Conseil municipal remercie toutes les organisations tant publiques que privées qui ont sacrifié leur temps si précieux et dépensé leur énergie physique et intellectuelle pour accoucher ce Plan. La Mairie s'associe à toute la communauté carrefourroise pour exprimer sa reconnaissance à l'USAID/LOKAL et au Consortium Intell Consult, qui ont accompagné, financé, supervisé et réalisé les travaux jusqu'à l'édition du plan d'investissement municipal.

Puisse le PIM être un véritable outil de planification, de travail et d'orientation pour le présent et pour l'avenir.

Pour le Conseil :



Yvon JÉRÔME
maire titulaire

1. INTRODUCTION

1.1 Définition et importance du PIM 2011-2016 de Carrefour

L'élaboration d'un plan d'investissement municipal (PIM) est un important exercice de planification participative qui définit un programme d'actions dans le domaine des services publics relevant de la compétence de la mairie. Dans le processus, les autorités locales portent leurs efforts vers les interventions qui permettent d'améliorer le milieu et l'offre des services publics aux citoyens et citoyennes de leur commune.

Le plan d'investissement municipal se veut, comme outil de planification, un cadre de référence et d'action à travers des projets prioritaires pour la commune, la population, les entrepreneurs locaux et les organisations de la société civile (OSC). Ainsi, est-il un tableau de bord devant orienter le conseil communal pour les investissements à court, à moyen et à long terme en tenant compte d'abord des recettes communales et ensuite d'autres sources de financement.

Ce plan permettra à la mairie de partager, de mieux asseoir sa vision d'un gouvernement local se consacrant au service de la communauté et aussi de mieux justifier le grand effort de mobilisation fiscale sollicité des contribuables.



1.2 Le PIM 2011-2016, la mobilisation fiscale et le budget communal annuel

Le PIM devient pour la mairie comme un passage obligé. En effet, la mairie a mis en branle le processus de mobilisation fiscale depuis mars 2011. Il est prévu, entre autres résultats de cette mobilisation, de collecter des fonds progressant de 75 millions à 300 millions de gourdes, de la première à la 4^e année. Le PIM est donc un corollaire et une incitation qui indiqueront aux administrés pourquoi contribuer. Les investissements prioritaires, en plus d'améliorer le cadre physique et environnemental de vie, doivent contribuer à l'édification d'infrastructures économiques, à l'augmentation substantielle du volume des affaires des entrepreneurs et, par la suite, à l'élargissement de l'assiette fiscale.

Néanmoins, le présent document ne couvre que le tiers des interventions que les ateliers participatifs

ont identifiées comme étant prioritaires. Les raisons sont diverses :

- la mairie ne veut programmer des actions pour lesquelles, elle n'a pas une certaine garantie de disposer du financement d'autant plus que les recettes programmées sont des prévisions que la réalité devra confirmer;
- plusieurs bailleurs sollicités pour cofinancer des projets ont besoin d'un délai pour programmer leur participation;
- il est aussi plus prudent de commencer avec un nombre réduit de projets, d'initier l'administration communale et la communauté à une dynamique nouvelle et d'évaluer cette première étape avant de penser à augmenter le champ d'intervention.

1.3 Le PIM, le Plan de développement communal (PDC) et le Schéma d'aménagement communal

Comme le Plan de développement communal (PDC), le Plan d'investissement municipal (PIM) recouvre un même espace géographique et fait appel à un processus participatif impliquant les autorités locales et la société civile dans une approche technico-sociale. En principe, tous ces outils réfèrent à une vision projetée du développement de la commune dans le temps. Toutefois, alors que le PIM prend en compte les investissements publics relevant de la compétence de la mairie en se basant d'abord sur ses prévisions de recettes, le Plan de développement communal (PDC) vise tant les investissements publics que les investissements communautaires et privés, ces derniers portant sur la production de biens et de services marchands dans une perspective de croissance économique.

Néanmoins, que ce soit pour le PIM ou le PDC, l'exigence de la cohérence territoriale qu'appelle le schéma d'aménagement est importante. De manière idéale, il serait préférable que le PIM soit inscrit dans un schéma d'aménagement communal. Voilà pourquoi, même si cet outil n'existe pas, il est nécessaire que la préoccupation de la pertinence territoriale soit présente dans la localisation des infrastructures et services publics du PIM.

1.4 Objectifs et orientation stratégique du PIM 2011-2016

Le PIM 2011-2016 est conçu dans un contexte de l'établissement d'un nouveau gouvernement axant sa politique notamment sur l'accès à l'éducation et dans une situation de grande déficience des services sociaux de base. C'est aussi une période où les gens restent très préoccupés par les risques environnementaux suite aux dégâts causés par le séisme de 2010, par les inondations de 2008, ainsi que par le fort taux de mortalité dû au choléra. Ce contexte explique peut-être en partie pourquoi le PIM 2011-2016 vise surtout l'éducation fondamentale, l'amélioration de l'environnement physique (comme le reboisement, le traitement de ravines, l'éclairage, la gestion des déchets), l'accès aux soins de santé et à l'eau potable, alors que les infrastructures économiques sont concernées dans une moindre mesure.

1.5 Grandes étapes de l'élaboration du PIM

Mis à part la rencontre initiale de prise de contact et les différentes rencontres de mise au point et de planification avec la mairie, le processus de planification participative s'est déroulé à travers cinq ateliers de travail que présente le tableau qui suit.



PHOTO 1 - RÉUNION EN PLÉNIÈRE

TABEAU 1 - LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PIM

| Étapes | Date | Acteurs présents | Effectif |
|--|---------------------|---|----------|
| Identification et hiérarchisation des idées de projets | 12 avril 2011 | élus locaux (ASEC, CASEC, DV), représentation services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile | 86 |
| Formation en élaboration de projets et formulation des fiches de projets | 18 au 21 avril 2011 | élus locaux (ASEC, CASEC, DV), représentation services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile | 35 |
| Restitution et consultation publique | 4 et 19 mai 2011 | élus locaux (ASEC, CASEC, DV), représentation services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile | 71 |
| Présentation du PIM préliminaire aux cadres de la mairie | 6 mai 2011 | cadres de la mairie | 18 |
| Évaluation des besoins en renforcement des services municipaux | mai à octobre 2011 | cadres de la mairie | 18 |

1.6 Limite et structure du PIM

Le PIM, n'a ni l'ambition de remplacer le PDC, le Schéma d'aménagement communal ou le plan d'urbanisme, ni celle de porter les acteurs à en faire l'économie. Au contraire, il est vivement recommandé que ces outils complémentaires voient aussi le jour. Cependant, il est clair pour tous les acteurs, tant les élus que la société civile ayant pris part à l'élaboration du PIM, qu'il y a des besoins si pressants et si fondamentaux que, quelque soit le moment de la planification (avant ou après le Schéma d'aménagement ou le PDC), et voire quelque soit la vision du conseil municipal en place, ces besoins ressortiraient comme les priorités de premier degré. C'est en cela que résident la force et le bien fondé du PIM.

Enfin, comme nous l'avions déjà souligné, cette version traite de manière systématique une partie seulement des actions identifiées par les acteurs. Le reste du travail reste à faire dans un délai de 12 à 18 mois pour compléter ce PIM provisoire et aboutir au PIM définitif.

Ce PIM se présente en six chapitres, y compris l'introduction. Dans les pages qui suivent, se retrouvent la présentation de la commune de Carrefour, la présentation et l'analyse sommaire de l'état de l'administration communale, la présentation des fiches de projets et des idées de projets retenus, le plan d'investissement municipal 2011-2016 : nature des interventions, les stratégies, les conclusions et recommandations.



République d'Haïti

Département de l'Ouest

LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE CARREFOUR



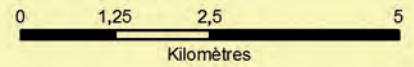
1:100 000

CARTE 1 - LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE CARREFOUR

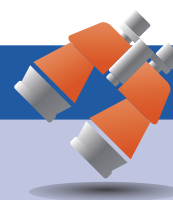


LEGENDE

- Lieux-dits
- Réseau routier**
 - Primaire
 - Secondaire
 - Tertiaire
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique secondaire
- Limites sections communales**
 - 1^{re} Morne Chandelle
 - 2^e Platon Dufréné
 - 3^e Taifer
 - 4^e Procy
 - 5^e Coupeau
 - 6^e Bouvier
 - 7^e Laval
 - 8^e Berly
 - 9^e Bizoton
 - 10^e Thor
 - 11^e Rivière froide
 - 12^e Malanga
 - 13^e Corail Thor
- Limites communales



2. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE CARREFOUR



2.1 Localisation, découpage, limites et caractéristiques géographiques

Du point de vue administratif, Carrefour est la troisième commune de l'arrondissement de Port-au-Prince. Elle mesure 165,16 km² et elle est subdivisée actuellement en 13 sections communales. Elle a au moins 189 localités et 109 habitations.

Elle relie la capitale Port-au-Prince aux quatre départements géographiques du Grand Sud, à savoir, le Sud, le Sud-Est, la Grande-Anse et les Nippes. Elle est bornée au nord par le golfe de la Gonâve, au sud par les communes de Jacmel et de Kenscoff; à l'est par les communes de Port-au-Prince, de Kenscoff et de Pétion-Ville et à l'ouest par les communes de Gressier, de Léogâne et de Jacmel.

Le relief de la commune de Carrefour est la plaine pour la partie urbaine et la montagne pour la partie rurale. Elle est une commune côtière.

2.2 Les données démographiques et migratoires

La commune de Carrefour a compté une population de 408 000 habitants d'après le recensement général de la population en 2003. La population a atteint les 426 024 en 2007 et 465 019 habitants en 2009 (dont seulement 7,45 % en milieu rural) suivant des estimations faites par l'IHSI sur la base du recensement de 2003, soit une augmentation de 9,15 % et de 14 % par rapport à 2007 et 2003 respectivement.

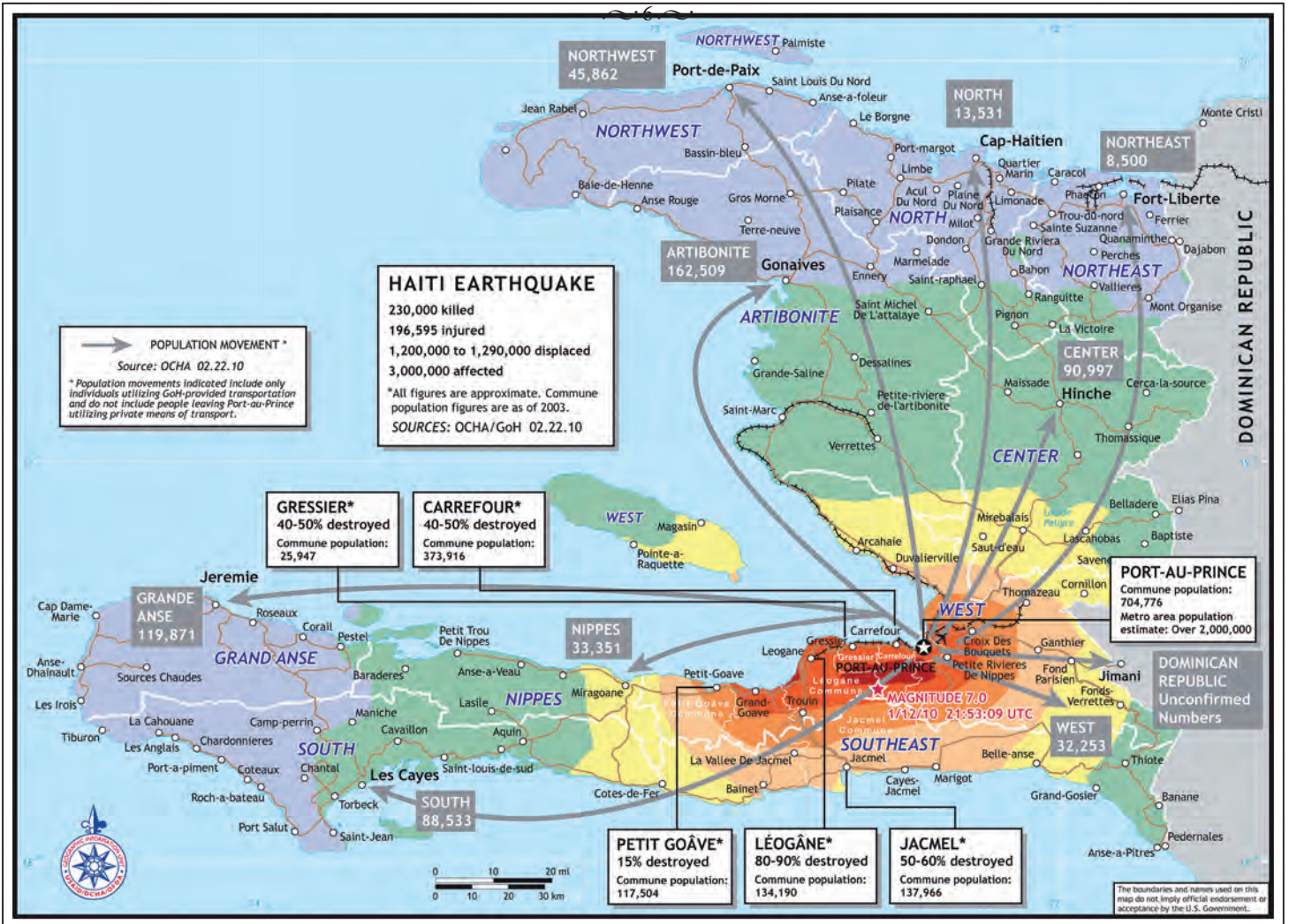
Plus de 90 % de la population résidaient en milieu urbain. La population féminine accuse une supériorité numérique puisqu'on comptait dans la commune 86 hommes pour 100 femmes. Pour une superficie de 165,16 km², la densité urbaine en 2005 était égale à 2 409 habitants/km² alors que la densité rurale était plutôt égale à 170 habitants/km². Près de deux tiers de la population est compris entre 15-64 ans.

Cette commune accueille beaucoup de gens sujets à l'exode rural. Elle est d'autant plus attirante pour les migrants que les loyers y sont relativement moins chers qu'à Delmas et à Port-au-Prince. Cette situation donne lieu aussi à l'établissement de nombreux bidonvilles au niveau de la commune.

La commune de Carrefour a été très frappée par le séisme du 12 janvier 2010 résultant en d'énormes pertes matérielles et en vies humaines. Cependant, les données ne sont pas disponibles pour établir avec certitude le nombre de décès survenus à Carrefour. En plus des morts, plus de 600 000 personnes avaient laissé l'aire métropolitaine de la capitale pour les zones de province, en majorité vers l'Artibonite et le Plateau central, à la suite du séisme.

Les données ne sont pas disponibles sur les statistiques actuelles car plus d'un admettent que ce flux migratoire a été également inversé parce que les gens sont retournés dans leur zone de résidence d'avant le séisme, surtout après la réouverture des classes et l'exécution dans la commune de nombreux programmes *cash for work*.





CARTE 2 - MOUVEMENT DE LA POPULATION APRÈS LE SÉISME DU 12 JANVIER 2010

2.3 La situation socio-économique de la commune

La situation socio-économique de la commune est décrite à partir des données tirées de l'IHSI, 2007¹.

Sur le plan de l'éducation, près de 534 établissements scolaires ont été inventoriés dans la commune, dont 60 écoles préscolaires, 290 écoles primaires et 184 écoles secondaires. Une proportion de 93,1 % des institutions inventoriées dans la commune est privée. Parmi les établissements scolaires répertoriés, sont identifiés 114 écoles techniques et professionnelles, une université, et 12 écoles supérieures. Malgré le nombre relativement élevé des établissements, à cause de la mauvaise répartition, certaines sections communales souffrent d'un manque d'infrastructures scolaires. En effet, des 534 établissements scolaires

inventoriés, 74 seulement se trouvent en milieu rural, soit environ 14 %. Cette répartition correspond globalement au taux de répartition de la population dans ces deux milieux, néanmoins, la dispersion de l'habitat en zone rurale fait que les distances à parcourir sont énormes pour les écoliers. Par ailleurs, la répartition des écoles est inégale dans les sections communales. Quatre d'entre elles en seraient totalement dépourvues.

¹ IHSI. Inventaire des ressources et des potentialités des communes d'Haïti. Présentation des résultats. 2007.

Les informations sur le nombre d'enfants scolarisés ne sont pas disponibles. Cependant, selon les statistiques fournies par l'IHSI, 90 183 enfants se situent dans la tranche d'âge de 5 à 14 ans pour l'ensemble de la commune. De ce nombre, 83 452 (soit 92 %) se trouvent en milieu urbain.

En termes d'infrastructures sanitaires, la commune de Carrefour est dotée de 109 établissements sanitaires dont 4 hôpitaux, 31 centres de santé sans lits, 17 centres de santé avec lits, 48 cliniques et 3 dispensaires. De ces établissements sanitaires répertoriés, seulement trois sont publics. Le personnel médical des établissements sanitaires de la commune au nombre de 646 est composé particulièrement de médecins (172), d'infirmières (162) et d'auxiliaires (140).

Comme dans le cas des établissements scolaires, les infrastructures de santé font défaut en milieu rural. En effet, des 110 établissements de santé, seulement 12 sont recensés dans le milieu rural, soit environ 10 %. De plus, parmi les 13 sections de la commune, 9 seraient totalement dépourvues d'institutions de santé. D'un point de vue mathématique, seulement 30 % du territoire de la commune est pourvu d'institutions de santé, tandis que 70 % de l'espace physique, essentiellement rural, serait dépourvu de toutes institutions de santé. Il faut

préciser, cependant, que ces chiffres cachent des disparités géographiques et démographiques. Environ 7,45 % seulement de la population estimée à 465 019 habitants, vivraient en milieu rural. Donc d'un point de vue humain, 34 643 habitants ne seraient desservis par aucune institution de santé et n'auraient donc pas accès aux soins de santé, mêmes primaires.

Dans la commune de Carrefour, les travaux d'assainissement sont conjointement assurés par le service de voirie et le SMCRS. Ce dernier possède une flotte constituée d'un *loader*, de dix camions à bascule et de trois camions à benne compressif. Ce matériel lourd est géré par la mairie et la maintenance est assurée par le SMCRS.

Cette flotte assure deux fois par semaine la collecte et l'enlèvement des déchets solides. Ce qui est conforme au décret du 3 mars 1981 créant le Service métropolitain de collecte des résidus solides et l'arrêté du 21 avril 1983 lui donnant la mission de collecte et d'évacuation des déchets solides. D'autre part, les activités de nettoyage des rues, de curage de canaux et de ramassage des ordures sont du ressort du service de voirie. Ce service contient 62 personnes dont un chef de service, sept superviseurs, quatre chauffeurs et cinquante cantonniers.



PHOTO 2 - POINT D'ENLÈVEMENT D'ORDURES DE LA COMMUNE

Malgré tout, le travail d'assainissement reste inefficace. Des monticules de déchets s'accumulent dans les cinq points d'enlèvement des ordures répertoriés dans la commune. Les riverains déversent des tas d'immondices dans les canaux de drainage des eaux de pluie à cause de l'irrégularité des activités de collecte de déchets dans les quartiers résidentiels.

En effet, les camions à benne compressif ne sont pas suffisants, il faudrait augmenter le nombre à six camions fonctionnels. Des ressources financières acceptables devraient permettre de diminuer des panes d'essence. Le personnel du service de voirie, jadis au nombre de 150, est réduit à 62 personnes depuis le tremblement de terre du 12 janvier. Cette compression du nombre d'employés serait imputable, d'une part, aux pertes en vies humaines et, d'autre part, à une baisse significative des ressources fiscales de la mairie.

Pour ce qui est des ressources en eau, 8 rivières, 105 sources, 4 lagons, 24 puits artésiens, 8 fontaines publiques, environ 284 puits ordinaires ont été inventoriés dans la commune. La commune a une bonne réputation pour la disponibilité de l'eau dont elle jouit.

Dans le domaine de l'électrification, seulement la partie urbaine de la commune est électrifiée. Actuellement, elle reçoit approximativement 40 heures d'électricité en moyenne par semaine de l'Électricité d'État d'Haïti (EDH). La commune de Carrefour a deux centres thermiques qui alimentent la centrale de l'EDH située à Port-au-Prince.

Dans le domaine de la communication, la commune dispose d'un bureau postal qui offre un service de distribution de courriers pendant 6 jours au cours de la semaine. La population tant en milieu rural que urbain bénéficie des services de téléphonie par onde de Digicel, de Voilà et, dans une moindre mesure, de Haitel. La commune de Carrefour est dotée de 3 stations de radio évangéliques et d'une station de télévision.

Pour ce qui concerne les infrastructures économiques et financières, la commune compte 32 hôtels, 2 pensions, 10 succursales de banques commerciales, 1 caisse populaire, 9 bureaux de change, 738 « banques de borlette » (loto), 232 boutiques, 6 maisons d'affaires et 8 marchés communaux.

Au niveau des infrastructures administratives et judiciaires, la commune est dotée d'un bureau de la Direction générale des impôts, d'un commissariat avec une prison, d'un sous-commissariat, d'un tribunal de paix et d'un bureau d'état civil.

En gros, le commerce prédomine l'ensemble des activités économiques de la commune. Les établissements commerciaux sont très nombreux. Parmi les 1857 établissements répertoriés, on compte 1019 boutiques de toutes tailles, 329 dépôts de provisions alimentaires, de boissons gazeuses, de friperie (*pèpè*), de ciment et de clairin, 122 bars/restaurants, 113 pharmacies et 82 centres de provisions alimentaires.

Parmi les établissements de service, on compte 43 ateliers de photocopies, 64 studios de photos et 147 studios de beauté. Les entreprises industrielles inventoriées au moment de l'inventaire étaient au nombre de 23 environ. Pour se divertir et s'amuser les habitants de la commune disposent de 3 bibliothèques dont une est de type scolaire, de 22 night-clubs, de 3 salles de théâtre, de 68 gaguères et de 12 pages.

Pour ce qui concerne le sport et le tourisme, dans la commune de Carrefour, le football, le volley-ball, le basket-ball et le tennis sont les activités les plus pratiquées par la population.

La commune est dotée de 5 grottes, de 2 chutes d'eau et de 121 lieux ou temples vaudou. On y trouve également le Rocher S^t-Rock, lieu de pèlerinage qui attire beaucoup de visiteurs. Il est fréquenté surtout les mardis par de nombreux pèlerins. Des visiteurs nationaux fréquentent la commune en grand nombre lors des fêtes patronales de certaines sections communales.

2.4 Les opportunités et les menaces

Une analyse SWOT (*Strength, Weaknesses, Opportunities and Threats*) conduite sur la situation de Carrefour a permis d'identifier quelques opportunités et menaces par rapport à l'environnement global et des forces et faiblesses du milieu interne de la commune.

| OPPORTUNITÉS | MENACES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> → La position de la commune de Carrefour dans l'agglomération de Port-au-Prince, le plus grand bassin de consommateurs du pays ; → l'intérêt manifeste des ONG pour la commune de Carrefour et pour collaborer avec la mairie ; → le projet de récupération et de transformation du littoral des communes de Port-au-Prince, Cité Soleil et de Carrefour ; → l'existence d'un espace pour la construction de la gare routière du Sud à Mariani, ce qui pourrait avoir comme impact la réduction des bouchons dans la circulation sur les artères principales de la commune et la possibilité d'un développement de commerce de gros ou d'un marché de dimension nationale dans la zone ; → la classification de la commune dans la catégorie des communes #1 en matière de fiscalité par le gouvernement  | <ul style="list-style-type: none"> ◆ La localisation de la commune sur la faille sismique Enriquillo-Plantain garden ; ◆ la localisation des réserves de carburant en plein dans une zone habitée ; ◆ le phénomène de bidonvilisation occasionnée par la multiplication des petites propriétés ; ◆ le décret reléguant le ramassage des ordures et des déchets au SMCRS ; ◆ le relief montagneux et très accidenté de la commune rend l'extension de son aire urbaine plus difficile.  |

| ATOUPS | CONTRAINTES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'existence de propriétés appartenant à l'État haïtien dans des zones appropriées à la construction de marchés, d'abattoirs publics et de gares routières; ✓ l'existence d'un plan de lotissement divisant la commune en zone commerciale, de résidence et de loisirs; ✓ l'expérience de coopération de la mairie avec des bailleurs de fonds internationaux, des institutions de la commune et l'État haïtien dans la construction de routes (CHF/KATA/SAFICO/ USAID et l'Université adventiste de Diquini) ; ✓ l'existence d'un espace pour la construction d'une place publique à Fontamara 45 et la construction en cours d'un parc d'attraction municipale à Lamentin 54; ✓ l'identification de toutes les rues de la commune depuis 1985, ce qui constitue une bonne base pour la mobilisation fiscale; ✓ la grande disponibilité de l'eau courante et de bonne qualité dans la commune. En effet, quatre sources sont captées et alimentent aussi Port-au-Prince. De plus, la commune peut compter sur l'OREPA qui intervient dans le contrôle de la qualité de l'eau.  | <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'insuffisance, au niveau de la mairie, des équipements et des ressources humaines qualifiées dans le domaine du génie municipal; ▶ l'inexistence d'un service de gestion de l'environnement au niveau de la mairie; ▶ insuffisance des équipements sportifs; ▶ l'existence d'un service de voirie de seulement quarante personnes au niveau de la commune; ▶ l'absence d'écoles communales et de services de santé dans la plupart des sections communales rurales; ▶ le mauvais état des chaussées; ▶ l'insuffisance et l'imprévisibilité de l'approvisionnement en électricité de l'EDH et la vétusté du réseau hydraulique.  |

Pour le plein développement de la commune, il faudra trouver les moyens et une bonne stratégie pour profiter de ces opportunités et valoriser ces atouts, tout en contournant ces menaces et en levant ces contraintes.



3. PRÉSENTATION DES PROJETS ET DES IDÉES DE PROJETS RETENUS

Le financement des projets du PIM repose en premier sur les prévisions de recettes fiscales à collecter par la mairie de Carrefour durant les 5 prochaines années. Avec un potentiel fiscal annuel estimé à 300 millions de gourdes (7 317 073 \$), la mairie peut faire des prévisions de recettes de l'ordre de 825 000 000 gourdes (20 625 000 \$) pour le quinquennat 2011-2016. À ces revenus directs s'ajouteront les transferts provenant du Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales qui seront de l'ordre de 8 millions de gourdes annuellement (200 000 \$).

En plus des recettes fiscales, la mairie de Carrefour a contacté un ensemble d'institutions susceptibles de contribuer à la réalisation du PIM en apportant un cofinancement. Parmi ces institutions, les différents ministères sectoriels dont les interventions communales rentrent dans leurs domaines de compétences, les bailleurs bilatéraux et multilatéraux.

Les dépenses dans les budgets des projets sont divisées en (1) dépenses d'études, (2) dépenses de mise en place d'infrastructures et (3) dépenses de fonctionnement. Le PIM présente pour chaque projet un récapitulatif de ces principales postes de dépenses et des institutions qui s'engagent à les prendre en charge. Dans le chapitre traitant de la programmation, il est fait une répartition annuelle de ces différents postes.

Le PIM couvre 28 idées de projets priorisés par les représentants de la population de Carrefour, non compris le projet de mobilisation fiscale et celui de l'élaboration du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), le tout devant être réalisé durant les 5 années à venir, pour répondre aux *desiderata* de la population de Carrefour. Néanmoins, cette version préliminaire ne présente que 12 fiches de projets. Les 16 autres fiches de projets devront être élaborées dans un délai ne dépassant pas dix-huit mois pour être intégrés dans le document final du PIM.

Les fiches de projets représentent en quelque sorte les termes de référence (TDR) des projets qui constituent le Plan d'investissement municipal (PIM). Certaines peuvent directement servir de base pour la réalisation des interventions, d'autres en appellent à des études plus approfondies ou à des études techniques avant d'être exécutés.

Dans ce chapitre seront présentés :

- ▶ un rappel de la démarche participative aboutissant au choix des idées de projet,
- ▶ une description sommaire des 12 fiches de projets prioritaires,
- ▶ un tableau récapitulatif des 28 idées de projets proposés par les ateliers.

Il est important de souligner que la mise en œuvre de ces 12 premiers projets nécessitera plus de 527 millions de gourdes de financement. La mairie apportera en fonction des nouvelles dispositions prises par rapport à la mobilisation fiscale dans laquelle elle s'est fortement engagée près de 46 % de ce montant et recherchera un cofinancement à hauteur de 54 %. Le cofinancement recherché couvrira, en particulier, les deux projets d'infrastructures routières et celui de la construction de quatre écoles communales, priorisés par les différents secteurs, lors de l'élaboration du PIM.

3.1 Identification et la hiérarchisation des idées de projets municipaux

À la date du 12 avril 2011, 86 personnes d’horizons divers ont pris part aux ateliers conduisant au choix des idées de projets municipaux, à l’hôtel Auberge du Québec, dans la commune de Carrefour. Après le rappel des objectifs du PIM, de la méthodologie générale et des domaines de compétences de la mairie, les participants ont été invités à travailler en atelier. À partir de la liste des champs de compétences communaux classés en cinq domaines de compétences, l’équipe technique a facilité l’identification par ces participants, de projets d’investissement public prioritaires, à réaliser dans la commune durant les 5 prochaines années.

Cinq ateliers à raison de un par domaine de compétence de la mairie ont été organisés sur les thématiques suivantes:

- l’économique,
- l’environnement,
- les infrastructures,
- la santé et l’assainissement,
- l’urbanisme.

28 idées de projet ont été sélectionnées par les différents ateliers sur la base des critères tels que la déficience des services publics, la pertinence des projets et le degré de priorité. Les groupes ont identifié et classé des projets prioritaires pour chacun des domaines de compétence de la municipalité.



PHOTO 3 - ATELIER CONDUISANT AUX CHOIX DES IDÉES DE PROJETS MUNICIPAUX

En plénière, un représentant de chaque atelier a présenté à l’assistance les idées de projet sélectionnées. Après les débats et les commentaires, les participants ont procédé à la hiérarchisation des idées de projets. Ainsi, les 10 projets ayant reçu le plus de vote ont été retenus comme étant les plus prioritaires. Après les débats sur la liste d’idées de projets prioritaires, les participants étaient unanimes à reconnaître le poids des problèmes de santé dans la commune et le manque des services de santé dans les sections communales reculées. La décision a été prise par la mairie et l’assemblée des participants d’ajouter un projet dans le domaine de la santé comme une onzième idée de projet prioritaire.

D’autre part, la résolution du problème de l’eau potable dans les sections de Corail Thor et de Dufresne nécessite deux approches techniques différentes, soit le captage d’une source dans la première et la construction de citernes collectives et individuelles à la deuxième. Cela amène la mairie à prévoir la réalisation de deux projets différents pour répondre à la même problématique. Ce qui fait un total de 12 idées de projets prioritaires.

À la fin de l’atelier, les participants ont constitué cinq comités techniques mixtes (composés de cadres de la mairie et de personnes ressources de la société civile), suivant leurs connaissances, aptitudes ou intérêts. Chaque comité a été responsable de l’élaboration de l’ébauche de deux

fiches de projets à l'exception du comité santé et assainissement qui a travaillé sur quatre ébauches de fiches de projets.

Pour permettre aux participants d'élaborer les fiches de projets, le prestataire a conduit, du 8 au 21 avril 2011, trois journées d'ateliers de formation en élaboration de projets, adapté au profil des participants.



PHOTO 4 - ATELIER DE TRAVAIL SUR LES ÉBAUCHES DE FICHES DE PROJETS

3.2 Présentation des 12 idées de projets de première priorité

Les 12 idées de projets prioritaires seront présentées par domaine de compétence de la mairie.

3.2.1 Domaine économique

1. Projet de construction et de gestion d'un abattoir dans la commune de Carrefour

Le marché de Mariani et celui de la Croix des Bouquets reçoivent chacun d'eux environ 60 à 80 bovins destinés à l'abattage par semaine. Cependant, les animaux sont abattus au bord de la route, à Mariani, sur un site dépourvu de structures, dans des conditions d'hygiène inappropriés et sans équipements de conservation des produits. L'objectif du projet est la mise en fonctionnement d'un abattoir de 500 mètres carrés permettant d'améliorer les conditions

de travail des acteurs de la filière viande et de mettre à la disposition des consommateurs, des boucheries et des charcuteries, des produits répondant aux normes de qualité. Les résultats espérés sont les suivants :

- ◆ un abattoir bien équipé fonctionnera dans la commune ;
- ◆ un système de gestion sera mis en place et des redevances seront collectées pour assurer la sécurité des lieux, l'entretien des équipements et un minimum de facilités aux usagers ;
- ◆ une structure de conservation (chambre froide) sera disponible, de même que des espaces pour une boucherie-charcuterie.

Soulignons aussi que les boucheries et charcuteries prévues dans le marché de Bizoton et celui de Lamentin, qui sont en cours de réhabilitation, pourront s'approvisionner aussi à l'abattoir.

Dans la stratégie de mise en œuvre, il est prévu d'établir un système de facturation des services qui tient compte des besoins de fonctionnement et d'entretien de l'abattoir et d'impliquer, dans la gestion de l'abattoir, une structure coopérative ou parapublique préalablement formé à cet effet par le projet.

Les études technique et de rentabilité économique et la supervision seront réalisées par des opérateurs prestataire de services (OPS) à recruter par appel d'offre. La mairie fera l'acquisition d'un terrain de 2 000 mètres carrés pour construire l'abattoir. Un autre OPS

sera sélectionné pour l'exécution des travaux, l'acquisition et l'installation des équipements et les formations. Le service de génie municipal interviendra au niveau du contrôle des travaux.

Le budget global est estimé à **20 475 000 gourdes**, dont 13 400 000 gourdes pour la construction, la clôture, un système d'alimentation en eau et évacuation des eaux usées, 2 460 000 gourdes pour les équipements et 400 000 pour la formation de l'entité chargée de la gestion déléguée de l'abattoir. Deux millions de gourdes sont prévus pour l'acquisition du terrain. Les études, la mobilisation et les frais de gestion pour les premiers six mois sont estimés à 2 190 000 gourdes.

Le financement du projet pourra s'échelonner sur une année fiscale. Les travaux seront financés à plus de 50 % par les taxes collectées par la mairie. Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) à travers le Fonds de gestion des collectivités territo-

riales (FGDCT) pourra contribuer à hauteur de 49 % dans la réalisation du projet. Cette contribution visera essentiellement la construction des locaux de l'abattoir.

TABEAU 2 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE CONSTRUCTION ET DE GESTION D'UN ABATTOIR DANS LA COMMUNE DE CARREFOUR

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|---|----------------------------|------------------------------------|
| Mobilisation sensibilisation de la population | 25 000 | Mairie |
| Études complémentaires | 1 740 000 | Mairie |
| Acquisition de terrain | 2 000 000 | Mairie |
| Construction clôture | 2 400 000 | Mairie |
| Construction des locaux | 10 000 000 | MICT/FGDCT |
| Achat d'équipements | 2 460 000 | Mairie |
| Alimentation en eau et drainage | 1 000 000 | Mairie |
| Mise en place organisme de gestion | 400 000 | Mairie |
| Frais de gestion sur 6 mois | 450 000 | Mairie |
| Total | 20 475 000 | |

3.2.2 Domaine de l'environnement

2. Projet de gestion de déchets solides dans la zone urbaine de Carrefour



PHOTO 5 - INSALUBRITÉ DES RUES

La mauvaise gestion des déchets entraîne une situation d'insalubrité ayant comme conséquence l'augmentation de risques sanitaires (aggravée avec la présence du choléra dans le pays), la pollution des sources, des puits et du littoral, la difficulté de circulation des véhicules et des piétons, l'encombrement des rivières et des égouts.

Le but du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population par l'assainissement de la ville et la bonne gestion des déchets ménagers solides.

Comme résultats attendus :

- ◆ la population urbaine de Carrefour sera sensibilisée et conscientisée sur les bonnes pratiques environnementales;
- ◆ la mairie sera dotée de matériels et d'équipements pour le ramassage et le transport de déchets;
- ◆ la mairie disposera de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant pour collecter et transporter les déchets;
- ◆ les déchets seront collectés régulièrement et un budget pour le fonctionnement du service de la voirie sera disponible.

En ce qui concerne la stratégie, des comités de quartier et des comités de marchés publics seront formés et impliqués aux côtés de la mairie dans la gestion des déchets. Les comités de quartier seront impliqués dans la planification et l'application des horaires de collecte, de même que dans le suivi des opérations de collecte.

Une étude technique du projet sera aussi réalisée en tenant compte du volume de déchets générés par la communauté afin de définir le plan de collecte des déchets et des moyens matériels et humains à mobiliser. Elle servira aussi à planifier la phase de la valorisation des déchets.

Étant donnée l'urgence de gérer correctement les déchets, en attendant l'acquisition de ses propres matériels, la mairie achètera les services des camions à bascules appartenant à des propriétaires privés durant les premiers 6 mois du projet (à raison de 3 jours de collecte par semaine). Elle établira une station de désinfection pour les traiter quotidiennement après le travail.

Le service de voirie sera renforcé en personnel et équipements et un local sera construit pour héberger ce service.

Comme indiqué dans le tableau qui suit, le budget global du projet est estimé à **68 320 000 gourdes**.

TABLEAU 3 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE GESTION DE DÉCHETS SOLIDES DANS LA ZONE URBAINE DE CARREFOUR

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|---|----------------------------|------------------------------------|
| Campagne de sensibilisation et de motivation de la population | 500 000 | Mairie |
| Phase pilote | 4 820 000 | Mairie |
| Études complémentaires | 1 000 000 | Mairie |
| Achat des équipements | 47 000 000 | Mairie (50 %) MTPTC (50 %) |
| Fonctionnement sur 5 ans (carburant, entretien des équipements) | 15 000 000 | Mairie |
| Total | 68 320 000 | |

Le financement du projet pourra s'échelonner sur trois années fiscales. La mairie prévoira un coût annuel prévisionnel sur 5 ans pour assurer le fonctionnement de certains équipements. Les travaux seront financés à 66 % par les taxes collectées par la mairie. La mairie pourra solliciter l'appui financier du MTPTC à hauteur de 34 % pour l'acquisition de certains équipements (camion à benne compressif, *barko loader*, poubelles, etc.).

3. Projet de correction et de traitement des ravines Chaud d'eau et de Diquini

Le déboisement accéléré des mornes a rendu les ravines plus nuisibles pour la population des zones basses de la commune. Ainsi, plusieurs endroits de la zone urbaine méritent que leur structure de drainage soit aménagée. Toutefois, les ravines de Chaud d'eau et de Diquini sont classées prioritaires parce qu'elles commettent plus de dégâts. En effet, par temps de pluie, elles favorisent l'inondation de la route nationale, le blocage de la circulation notamment au niveau de Bizoton 51, 53 et 57. Le projet sera exécuté à Bizoton et Diquini au profit des habitants des zones immédiates et des voyageurs du Grand Sud en général.

La correction des berges, le reprofilage du lit des ravines permettront d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales. L'aménagement des minibassins versants de ces ravines de même que la sensibilisation de la population riveraine aideront à prévenir les dégâts à moyen et à long terme.

Le but du projet consiste à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité de la localité. De façon plus spécifique, il vise à traiter et corriger 9 km sur les ravines Chaud d'eau (3 km 9) et de Diquini (5 km 16) et d'aménager 10 ha de terres dans les minibassins versants de ces ravines. Les interventions sur les ravines seront faites de manière ponctuelle et viseront les points critiques. Nous supposons (en attendant l'étude) que ces points critiques pourront s'étendre sur 20 % de la longueur totale.

Les résultats attendus sont :

- ◆ des berges aménagées, le reprofilage partiel du lit des ravines achevé ;
- ◆ 10 ha de terre des minibassins versants aménagés ;
- ◆ les populations vivant proche des ravines sont plus vigilantes au risque d'inondation et ont mieux réagi aux alertes de la protection civile en période d'averse.



PHOTO 6 - RAVINE CHAUD D'EAU

La stratégie consistera en la sensibilisation de la population, la formation de comités de quartiers et la valorisation de la main d'œuvre locale dans la réalisation des travaux. Une étude technique déterminera le choix des structures à mettre en place dans chacune des zones du site mais les habitants des minibassins versants choisiront les espèces végétales qu'ils voudront utiliser parmi celles qui seront dans une liste que le projet leur proposera pour le reboisement, en plus du bambou déjà proposé. Des OPS (ou des consultants) seront recrutés pour les études, la supervision et les travaux, et les élus locaux (DV et CASEC) et la population seront impliqués dans le suivi des activités dans leur zone respective.

Le service de génie municipal et le spécialiste en environnement de la mairie (à recruter) interviendront au niveau du contrôle comme représentants du maître d'ouvrage.

Le projet durera un an. Après les travaux de construction et d'aménagement proprement dits sur la première année, le service de génie municipal s'occupera de l'entretien et des retouches sur les ouvrages portant sur 10 % de leur enveloppement chaque année.

L'appui du ministère de l'Environnement est à rechercher dans la mise en œuvre de ce projet, ne serait-ce que dans la campagne de sensibilisation et de motivation de la population. Le ministère de l'Intérieur peut aussi contribuer dans sa réalisation étant donné l'aspect mitigation des risques environnementaux qu'il comporte.

Le coût total estimatif du projet est de **20 740 000 gourdes** réparties dans le tableau qui suit :

TABEAU 4 - COÛT TOTAL ESTIMATIF DU PROJET DE CORRECTION ET DE TRAITEMENT DES RAVINES CHAUD D'EAU ET DE DIQUINI

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|---|----------------------------|------------------------------------|
| Campagne de sensibilisation et de motivation de la population | 100 000 | Mairie |
| Études complémentaires | 1 500 000 | Mairie |
| Correction de berges et reprofilage des ravines | 14 400 000 | Mairie |
| Aménagement des minibassins versants | 2 500 000 | Mairie |
| Formation des résidents | 500 000 | Mairie |
| Entretien régulier des ravines sur 5 ans | 8 700 000 | Mairie |
| Total | 27 740 000 | |

Les travaux seront financés à 100 % par les taxes collectées par la mairie. Toutefois, la mairie pourra solliciter au besoin l'appui financier et technique de bailleurs de fonds et autres institutions spécialisées dans le domaine.



4. Projet de sensibilisation environnementale

La commune de Carrefour connaît une forte pression démographique et elle est en proie au phénomène des constructions anarchiques. Cela rend très difficile la gestion de l'environnement. Dans ce contexte, la gestion insuffisante de l'environnement conduit à des pratiques nocives qui ont contribué à la dégradation du cadre de vie des citoyens. Nous pouvons citer la pollution de l'air, des rues et des ressources en eaux (la mer, la rivière, les sources et les nappes phréatiques), l'encombrement des rues par les marchands et les épaves de véhicules. En milieu rural, l'abattage incontrôlé des arbres et l'élevage libre des animaux contribuent à faire baisser la fertilité des sols et à rendre le milieu plus fragile et la population plus vulnérable face aux calamités naturelles telles que la sécheresse et les cyclones.

Un projet de sensibilisation par rapport aux problèmes environnementaux aidera la population à identifier les comportements à risques ainsi que les voies et moyens pour contribuer à la création et au maintien d'un cadre de vie sain et agréable.

Le but du projet est de contribuer à créer un environnement sain pour améliorer le cadre de vie de la population. L'objectif général est de créer une nouvelle culture en matière de gestion de l'environnement à travers la sensibilisation et la formation de la population.



PHOTO 8 - OCCUPATION ANARCHIQUE DES TROTOIRS

Les résultats suivants sont espérés du projet :

- ◆ les pratiques à risque pour l'environnement inventoriées et les mesures de redressement identifiées ;
- ◆ une politique environnementale élaborée et appliquée par la mairie ;
- ◆ la population sensibilisée sur les principaux problèmes environnementaux ;
- ◆ des mesures concrètes entreprises pour la protection de l'environnement.

La population cible sont les Carrefourrois en général. Toutefois, une emphase sera mise sur les populations vivant dans les zones à risque tels les endroits proches des ravines et réputés inondables, et les acteurs impliqués dans le commerce de produits générant plus de déchets que la moyenne de la population.

Le service de communication de la mairie (à mettre en place) concevra les messages de sensibilisation avec l'appui du spécialiste en environnement et d'une firme qui sera recrutée à cette fin. Des thèmes comme les risques sismiques et cycloniques seront abordés, de même que les risques liés à la mauvaise qualité de l'eau de boisson et à des épidémies comme le choléra. Les mauvaises pratiques comme le fait de jeter les débris dans les ravines au moment des pluies et les solutions alternatives seront prises en compte.

Les messages seront diffusés à l'intention de la population à travers les radios, les télévisions, le *sound truck* de la mairie et des rencontres animées par les comités de quartier.

Les acteurs à impliquer dans le projet sont le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur à travers la Direction de la protection civile (DPC).

Un montant de **4,2 millions de gourdes** sera mobilisé pour la réalisation de ce projet sur une année. Néanmoins, la mairie sollicitera la contribution de certaines institutions étatiques à hauteur de 31 % du montant global du projet.

TABLEAU 5 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE SENSIBILISATION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE DE CARREFOUR

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|---|----------------------------|------------------------------------|
| Conception des messages de sensibilisation | 400 000 | MDE |
| Diffusion des messages | 2 000 000 | Mairie |
| Séminaire de formation pour les groupes organisés de la société civile et les élus locaux | 1 800 000 | Mairie (50 %) |
| Total | 4 200 000 | |

PHOTO 9 - HABITATS PRÉCAIRES SUR LA RAVINE CHAUD D'EAU



3.2.3 Domaine de l'infrastructure

5. Projet de réhabilitation et construction de 40 km de routes en terre battue de Taïfer à Malanga

Le problème de l'impraticabilité des routes constitue un handicap majeur des zones rurales en général. La section de Taïfer représente le centre des 10 sections rurales qui ne touchent pas l'aire urbaine de Carrefour. Il y existe un espace de marché public (non encore construit). La route est accessible par voiture jusqu'à ce marché, mais une nouvelle percée est nécessaire jusqu'à Malanga. Il sera nécessaire de bien aménager les accotements afin d'éviter que la route en terre battue s'altère facilement sous la force des eaux de pluie et de ruissellement. La réhabilitation et la construction de ce tronçon de route favoriserait l'écoulement des produits agricoles et l'accès des populations aux infrastructures et services.

Le but du projet est de contribuer à désenclaver les sections communales et de créer les conditions favorables au développement socio-économique de la commune. L'objectif spécifique du projet est la réhabilitation et la construction de 40 km de routes en terre battue de Taïfer à Malanga.

Comme résultats, 40 km de route sont réhabilités et construits. Cela aura pour effet de créer des emplois, de faciliter l'accès aux marchés et aux services (écoles, soins de santé, etc.). Les visiteurs accéderont aussi plus facilement aux zones d'attraction.

En termes de stratégie, les riverains et les élus locaux seront impliqués notamment dans la mise en place d'un système d'entretien, des firmes (ou OPS) seront recrutées pour l'étude, l'exécution et la supervision des travaux. Le MTPTC aura pour rôle de faire respecter les normes en matière de construction de routes, dans les mornes notamment. Étant donné le budget élevé du projet, le financement s'étalera sur plusieurs exercices fiscaux. Les travaux pourront être réalisés par lot de 10 ou 20 km de route en fonction des négociations entreprises par la mairie et les engagements obtenus des potentiels bailleurs de fonds et la contribution directe des riverains (particuliers, commerçants, entrepreneurs, organisations non gouvernementales, etc.).

La durée du projet est de 24 mois. Le budget se situe autour de **240 millions de gourdes** à raison de 60 millions de gourdes par kilomètre. Il sera réparti comme suit :

TABLEAU 6 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE RÉHABILITATION DE 40 KM DE ROUTES EN TERRE BATTUE DE TAÏFER À MALANGA

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|-----------------------------------|----------------------------|---|
| Étude technique | 14 000 000 | MTPTC/CNE |
| Supervision | 6 000 000 | Mairie |
| Travaux de construction des 40 km | 220 000 000 | Mairie (25 %) /MTPTC /CNE, USAID, UE, ACDI (75 %) |
| Total | 240 000 000 | |

La mairie supportera à partir des taxes collectées 25 % du montant global du projet, la supervision du projet et la construction de 10 km de route et recherchera à hauteur de 75 % les fonds nécessaires pour le financement de l'étude technique et les travaux de construction auprès des bailleurs de fonds et autres institutions qui se porteront volontaires. Il sera envisagé les moyens de mettre à profit les matériels du MTPTC et du CNE.

Les OPS à sélectionner pour l'étude préalable, l'exécution des travaux et la supervision le seront par appel d'offres.

6. Projet de construction et d'entretien des voies urbaines secondaires

Le projet vise les rues de Côte-Plage 22 (956 mètres), Côte-Plage 24 (980 mètres) et la bretelle d'intersections de Côte-Plage 16 à 24 (390 mètres). Cette zone est très habitée et ces habitants ont une réputation de bons contribuables. L'eau provenant de ces rues constitue, si elle n'est pas bien drainée, une menace contre la durabilité de la route des rails nouvellement construite. De plus, le problème de l'impraticabilité des routes suppose un handicap majeur à la circulation adéquate des gens au niveau de ces quartiers et des usagers occasionnels. La majorité des pistes assurant l'accès de la population à ces quartiers est en terre battue et s'altère facilement sous la force des eaux de pluie et de ruissellement.

Le projet a pour but de contribuer à faciliter la circulation et créer des conditions favorables au développement socio-économique de la commune. Son objectif consiste à faciliter la circulation dans ces rues et d'augmenter le trafic. Comme résultat, environ 2,4 kilomètres de route seront aménagées, l'accès à Côte-Plage 22 et 24 est beaucoup plus praticable en période pluvieuse et les activités commerciales se font plus facilement en période pluvieuse.

En termes de stratégie, une OPS sera recrutée pour l'étude technique et deux autres pour les travaux et la supervision. Les

riverains et des élus locaux seront mobilisés dans la mise en place d'un système d'entretien et le financement du projet sera étalé sur 2 exercices fiscaux. Le MTPTC sera impliqué pour garantir le respect des normes et des bailleurs seront contactés. Les travaux pourront être réalisés par lots de un kilomètre de route en fonction des négociations entreprises par la mairie et les engagements obtenus des potentiels bailleurs de fonds et la contribution directe des riverains (particuliers, commerçants, entrepreneurs, organisations de la société civile, etc.).

Ces travaux coûteront approximativement **60 millions de gourdes** au total pour les 2,4 km, à raison de 25 millions de gourdes pour 1 km incluant la canalisation, l'étude et la supervision. Toutefois, l'étude viendra confirmer le type d'aménagement à faire et le montant nécessaire.

TABLEAU 7 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE CONSTRUCTION DES VOIES URBAINES SECONDAIRES

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--------------------|----------------------------|---|
| Étude technique | 3 780 000 | Mairie |
| Supervision | 1 620 000 | Mairie |
| Travaux de pavage | 54 000 000 | Mairie (50 %) USAID /UE/ACDI (50 %) |
| Total | 59 400 000 | |

La mairie supportera entièrement l'étude technique, la supervision du projet et le pavage de 1,2 km de route à partir des taxes collectées, ce qui représente près de 55 % du montant global du projet et recherchera à hauteur de 45 % les fonds nécessaires pour le financement des travaux de pavage de 1,2 km de route auprès des bailleurs de fonds et autres institutions qui se porteront volontaires. Il sera envisagé les moyens de mettre à profit les matériels du MTPTC et du CNE.

Les OPS à sélectionner pour l'étude préalable, l'exécution des travaux et la supervision le seront par appel d'offres.

7. Projet de création de 4 écoles fondamentales publiques

La commune de Carrefour comporte 13 sections communales dont la majorité se trouve isolée dans les zones en altitude. Certaines ont un déficit d'infrastructures de base, en particulier d'écoles publiques, bien que leur population compte un fort pourcentage de jeunes scolarisables. La population rurale de Carrefour est estimée à 34 709 habitants, dont 14 308 sont en dessous de 18 ans (donc scolarisables), selon les estimations de 2009 par IHSI basées sur le référencement de 2005.

Ces écoles fondamentales seront localisées dans les sections communales de Corail Thor (1 830 habitants dont 673 de moins de 19 ans), Taïfer (2 502 habitants dont 1 642 de moins de 18 ans), Procy (3 367 habitants dont 1 389 de moins de 18 ans) et Morne à Chandelle (2 354 habitants dont 1 114 de moins de 18 ans). La population scolarisable de ces sections s'élève à 4 118 jeunes de 0 à 18 ans. À Corail Thor, il existe une école primaire qui ne peut accueillir que 80 enfants. Il existe 5 écoles fondamentales à Taïfer de très faible capacité ne pouvant pas accueillir la totalité des enfants scolarisables. La section communale Procy ne dispose que de 3 écoles accueillant moins de 300 enfants. À Morne à Chandelle, le nombre de places disponibles dans les 3 écoles pri-

maires est de loin inférieur au nombre d'enfants en âge d'aller à l'école. Les jeunes de ces sections ont migré souvent vers les zones urbaines comptant plus d'écoles. Le but du projet est d'augmenter l'offre scolaire dans la commune au niveau du primaire et de permettre aux élèves d'évoluer et de s'instruire dans un environnement adéquat et sécuritaire.

L'objectif spécifique du projet consiste à mettre à la disposition de la population une école publique du cycle primaire répondant aux normes de sécurité et d'une capacité de 300 élèves. Cependant, il est possible, suivant la demande, que ces écoles puissent fonctionner en double vacation.

Comme résultats attendus, dans chacune des sections communales retenues :

- ◆ un bâtiment parasismique sera construit comptant 6 salles à 51 m² (suivant les normes exigées par le MENFP), soit 306 m²;
- ◆ un espace administratif (salle de professeurs, direction, économat, archives) de 120 m²;
- ◆ un bloc sanitaire et un système d'alimentation en eau courante sont fonctionnels;
- ◆ une clôture de 140 ml;
- ◆ une barrière et une cour de récréation sont aménagées.

L'étude technique préalable sera faite par un OPS sélectionné par appel d'offres. Deux autres OPS seront sélectionnés pour la réalisation des travaux et la supervision. Le service de génie municipal interviendra pour faire des visites de contrôle. Le MENFP sera impliqué pour faire respecter les normes de génie scolaire et sur le plan éducatif. Il se chargera aussi de doter les écoles de personnel et équipements, matériels didactiques pour son bon fonctionnement. La construction des écoles s'étendra sur 24 mois. Elle coûtera **62 676 000 gourdes** soit 14 194 000 gourdes par école. La mairie fera des prévisions annuelles de 2 100 000 gourdes pour assurer le fonctionnement des quatre écoles sur 4 ans. Les salaires du personnel éducatif de ces écoles seront pris en charge par le MENFP.

Voir le tableau récapitulatif de ces projets à la page ci-contre.

TABEAU 8 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE CRÉATION DE 4 ÉCOLES COMMUNALES À CARREFOUR

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--|----------------------------|------------------------------------|
| Étude technique 4 écoles | 3 371 200 | FAES |
| Supervision construction 4 écoles | 1 444 800 | MENFP |
| Construction complète d'une école | 12 040 000 | Mairie |
| Construction complète de 3 écoles | 36 120 000 | BID/FAES |
| Équipements et matériels scolaires 4 écoles | 2 000 000 | MENFP |
| Administration et entretien 2 écoles durant 4 ans et 2 autres durant 3 ans | 2 100 000 | Mairie |
| Personnel éducatif de 2 écoles durant 4 ans et 2 autres durant 3 ans | 5 600 000 | MENFP |
| Total | 62 776 000 | |

Les travaux seront financés à environ 23 % par les taxes collectées par la mairie. Des financeurs potentiels tels que le FAES à travers des fonds de la BID et le MENFP seront approchés pour supporter le projet à environ 77 % du montant total du projet. Les engagements des supporteurs/financeurs du projet feront l'objet de protocoles d'accord avec la mairie.



3.2.4 Domaine de la santé et de l'assainissement

8. Projet de construction et d'équipement de deux dispensaires à Laval et à Dufresne et de réaménagement/modernisation d'un centre de santé à Taïfer

La commune dispose d'environ 109 institutions sanitaires, dont 100 privées et 3 publiques. 97 de ces institutions seraient urbaines et seulement 12 sont rurales. De ces 12 institutions rurales, 10 sont privées et uniquement 2 sont publiques. Globalement le secteur public ne représenterait que 2,75 % de l'ensemble de ces institutions. De plus, une seule institution de santé dessert la population des dix sections rurales dites montagneuses. Il y aurait donc une mauvaise répartition des institutions sanitaires dans la commune, un manque d'implication et de régularisation du secteur public et une très faible couverture sanitaire des 10 sections rurales et des maladies comme le choléra, le SIDA, la tuberculose. De plus, un taux élevé de mortalité maternelle et materno-infantile menace la population.

Le but du projet est d'améliorer les conditions de santé de la population de la commune en rendant les soins de santé plus accessibles aux populations de 10 sections rurales de la commune.

L'objectif spécifique consiste à construire et équiper deux dispensaires à Laval et à Dufresne et à réaménager le centre de santé de Taïfer. Ces zones comptent respectivement 4 830, 3 502 et 2 502 habitants. La section de Taïfer est la moins peuplée. Toutefois, grâce à son marché, elle est un point d'attraction pour les autres sections à dominante rurale.

En termes de résultats, le centre de Taïfer sera réaménagé et fournira des services à la population après 24 mois du projet. Les dispensaires seront construits à Laval et Dufresne et fourniront des services à la population de ces sections et des sections avoisinantes.

Pour ce qui concerne la stratégie, les activités seront réalisées sur deux années fiscales et les compétences et la main-d'œuvre locales seront valorisées. Le MSPP sera impliqué depuis la phase de l'étude technique pour assurer que les normes soient respectées. Il mettra aussi à disposition de ces structures sanitaires du personnel nécessaire pour son fonctionnement. En somme, la prise en charge (fonctionnement) de ces structures sanitaires une fois construites sera assurée par le district sanitaire qui identifie les besoins, alloue les ressources (humaines, médicaments, etc.), gère les institutions, collecte, traite les informations sanitaires et supervise les soins fournis. Ainsi, il est important que le projet soit discuté conjointement avec la direction sanitaire départementale depuis la conception jusqu'à la finalisation afin de s'assurer qu'il s'articule avec la politique de santé au niveau central.

De plus, des dortoirs seront annexés aux centres et dispensaires pour héberger le personnel médical afin d'augmenter leur séjour sur place.

Une étude sera faite par un OPS à recruter par appel d'offres et les travaux et la supervision seront réalisés par deux autres OPS. Pour la construction des dispensaires et dortoirs de l'aménagement du centre de santé, les normes parasismiques seront prises en compte.

Le budget sera plus de **31 millions de gourdes**, soit 12 millions pour la construction des 2 dispensaires, 4 millions pour la réhabilitation du centre de santé, 3 millions les équipements du centre de santé et 2 million pour les équipements des 2 dispensaires. Des frais de fonctionnement annuel de 3 millions de gourdes seront prévus sur 3 ans. Les travaux de construction et de réhabilitation s'échelonnent sur deux ans.



TABEAU 9 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DES PROJETS LIÉS AUX SOINS DE SANTÉ

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|--|----------------------------|------------------------------------|
| Étude technique | 1 120 000 | OMS/OPS |
| Supervision des travaux | 480 000 | OMS/OPS |
| Construction des locaux des 2 dispensaires | 12 000 000 | Mairie |
| Réaménagement du centre de santé | 4 000 000 | Mairie |
| Achat équipements et matériels pour centre de santé | 3 000 000 | Mairie |
| Achat équipements pour les dispensaires | 2 000 000 | Mairie |
| Fonctionnement sur 3 ans (personnel et autres) des 3 structures sanitaires | 9 000 000 | MSPP |
| Total | 31 600 000 | |

Plus de 66 % du montant global du projet sera financé par les taxes collectées par la mairie. Des bailleurs de fonds comme l'OMS/OPS et le MSPP pourront être contactés pour environ 34 % du montant total du projet. L'engagement de ces supporteurs fera l'objet de lettre d'accord de principe et de protocole avant la réalisation du projet. Le MSPP sera l'entité chargée d'administrer ces infrastructures sanitaires une fois construites.

9. Projet d'étude pour l'adduction d'eau potable dans la section de Corail Thor

L'eau potable, élément indispensable à la vie, représente un produit de luxe dans certaines localités du pays comme Corail Thor qui compte 1 830 habitants selon les estimations de l'IHSI en 2009.

À Corail Thor, les habitants doivent parcourir plusieurs kilomètres pour se rendre à la source Maringouin, déjà mal entretenue, pour s'approvisionner en eau. L'eau des sources utilisées est souvent contaminée par des micro-organismes infectieux, ce qui augmente les risques d'endémie transmissible par l'eau comme la diarrhée, la typhoïde, la dysenterie et autres.

Pour pallier cette situation, il faudrait procéder au captage de la source Maringouin pour faciliter l'adduction de l'eau vers les zones les plus reculées de la section de Corail Thor.

Le but du projet est d'approvisionner la population Corail Thor en eau de qualité. Comme résultat attendu du projet, la source Maringouin sera captée pour faciliter l'accès à l'eau potable à environ 60 % de la population de la section.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre, elle sera axée autour de l'implication de la communauté dans le transport des matériaux, la valorisation des compétences locales dans les travaux d'ingénierie et la contribution volontaire en termes main d'œuvre, l'implication de la DINEPA (OREPA) dans la gestion du réseau et des deux organisations œuvrant déjà dans la gestion de l'eau au niveau de la section, l'Organisation paysanne pour le développement de Corail Thor (OPDCT) et le Mouvement de solidarité pour l'avancement de Dégand Ouest (MSPADO).

L'exécution du projet sera assurée par une firme retenue par appel d'offre, de même que l'étude et la supervision des travaux. L'OPS chargé de la construction formera également le comité de gestion dans l'entretien du système d'adduction et le dotera d'un kit d'équipements essentiels. L'ONG internationale AMI intervenant dans le secteur eau potable dans la commune sera invitée à contribuer notamment pour la réalisation des travaux. Le dispensaire le plus proche, de concert avec le service d'hygiène de la mairie de Carrefour, organisera des séances de traitement d'eau pour les bénéficiaires du projet.

Le projet durera deux ans. L'étude préalable coûtera **500 000 gourdes**, fonds que la mairie pourra dégager de son budget lors de l'exercice fiscal 2011-2012. Le coût de la réalisation des travaux sera déterminé par cette étude.



10. Projet de construction de citernes familiales et collectives dans la section de Dufresne

L'eau potable, élément indispensable à la vie, représente un produit de luxe dans certaines localités du pays comme à la section communale de Dufresne situé sur un plateau.

À la 2^e section Dufresne où vivent 3 500 habitants, l'absence de sources se fait clairement remarquer. Les habitants sont obligés de parcourir plusieurs kilomètres pendant des heures pour s'approvisionner en eau — souvent de mauvaise qualité. Cette situation engendre souvent des maladies telles que la typhoïde et la diarrhée, et des cas de parasitoses intestinales. Pour pallier cette situation, il sera procédé à la construction de citernes familiales et collectives pour le captage des eaux de pluie à la section de Dufresne.

Le but du projet est d'approvisionner la population Dufresne en eau de qualité. Comme résultat attendu, un nombre de 50 citernes familiales de 12 m³ et de deux citernes collectives de 30 m³ de capacité pour le stockage d'eau de pluie seront construites dans les localités de Makako, Gran masa et Nanmoulen.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre, elle sera axée autour de l'implication de la communauté dans le transport des matériaux, la valorisation des compétences locales dans les travaux d'ingénieries et la contribution volontaire en termes de main d'œuvre. Deux citernes de plus grande capacité pour usage

collectif seront construites pour exploiter la surface des toits des grands bâtiments tels l'école communale, le dispensaire de Dufresne et les églises. Quelques 50 familles seront sélectionnées comme bénéficiaires de citernes familiales. Elles devront contribuer en rendant disponibles les matériaux locaux et la main-d'œuvre non qualifiée tandis que le projet paiera la main d'œuvre qualifiée et les matériaux à faire venir de l'extérieur.

L'exécution du projet sera assurée par une firme, de concert avec le service d'hygiène de la mairie de Carrefour. L'OPS chargé de la construction formera également les bénéficiaires de citernes familiales et le comité de gestion de citernes collectives dans l'entretien de citernes. Le dispensaire de Dufresne, la DINEPA, de concert avec le service d'hygiène de la mairie de Carrefour, organiseront des séances de sensibilisation sur le traitement d'eau pour les bénéficiaires du projet. Le spécialiste en environnement organisera des séminaires en maraîchage pour permettre aux bénéficiaires de valoriser l'eau des citernes à l'aide de jardins potagers.

Le projet durera deux ans et coûtera **2 500 000 gourdes**. L'étude préalable et la supervision coûteront 200 000 gourdes. Un montant maximum de 2 millions de gourdes sera alloué à la construction des citernes et 300 000 gourdes pour les formations.

TABEAU 10 – RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE CITERNES FAMILIALES ET COLLECTIVES DANS LA SECTION DE DUFRESNE

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{de}) | Sources de financement pressenties |
|-----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Étude technique | 140 000 | DINEPA |
| Supervision | 60 000 | DINEPA |
| Construction des citernes | 2 000 000 | Mairie, AMI |
| Formation des bénéficiaires | 300 000 | DINEPA |
| Total | 2 500 000 | |

Les travaux seront financés à 80 % par les taxes collectées par la mairie. Toutefois, l'ONG internationale AMI, qui intervient dans le secteur eau potable dans la commune, sera invitée à contribuer, notamment pour la réalisation des travaux. La DINEPA sera sollicitée à hauteur de 20 % pour l'étude technique, la supervision des travaux et la formation des bénéficiaires.

11. Projet de curage de canaux et de mise en place de grilles de protection d'égouts

Le centre ville de Carrefour comprend plusieurs rues qui ont été assainies soit par le ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications, soit par la mairie. Ces routes, après avoir été construites, n'ont pas été entretenues jusqu'à ce que les ouvrages de canalisation soient bouchés et même détruits. D'après constat sur plusieurs rues déjà adoquinées, il existe beaucoup d'égouts ensablés et privés de grilles de protection.

Les riverains de la zone se plaignent toujours des cas d'accidents répétés à la longueur des journées provoqués par ces égouts à ciel ouvert. Ce projet permettra d'améliorer le cadre de vie et les conditions de travail de la population concernée par le problème. Sur le plan spécifique, il consiste à assainir et sécuriser le milieu de vie de la population des zones suivantes : Diquini; Mahotière 75, 77, 79, 85; Wagney 87, 89, 91, 93; Arcachon 32; Mon repos 36, 38; Lamentin 52, 54 et avenue Christophe Charnelle) de la commune de Carrefour. Cet ensemble de rues totalisent environ 10 735 mètres de longueur.

Comme résultats espérés, les ouvrages de drainage seront curés et les grilles installées sur les égouts. En termes de stratégie, la compétence et la main d'œuvre locale (les ateliers de ferronnerie, la main d'œuvre des petits artisans, etc.) seront valorisées, des comités de quartiers seront impliqués dans le suivi des activités et la sécurisation des grilles afin de réduire les risques de vol.



PHOTO 10 - CANAL EN CENTRE VILLE

Des OPS différents seront sélectionnés par appel d'offres pour l'étude, l'exécution et la supervision des travaux de curage des canaux et de pose de grilles. Le service de génie municipal s'occupera de l'entretien permanent des canaux et du renouvellement des grilles. Un pourcentage de 15 % du volume de gravats initialement déblayés est prévu pour être déplacé chaque quadrimestre notamment après les saisons de pluies et le remplacement de 20 % du nombre total de grilles dans le cadre de cet entretien permanent.

L'étude préalable coûtera 50 000 gourdes et elle viendra préciser le budget et les besoins en ressources humaines et matérielles.

En supposant une largeur de canaux à curer de 1 mètre sur la longueur de 10 735 mètres linéaires et une couche moyenne de matières de 25 centimètres, il faudra déplacer un volume de 2 684 mètres cubes de matières. Les besoins provisoires en main-d'œuvre sont de 895 personnes par jour, à raison de 3 m³ par personne et par jour. À 200 gourdes par personne et par jour, cela fera un montant de 179 000 gourdes pour la main d'œuvre. Le transport coûtera dans les 300 000 gourdes pour 150 voyages de camion de 6 m³. Le prix approximatif d'une grille est de 15 000 gourdes. Le nombre de grilles à remplacer sera déterminé par l'étude technique. Toutefois, les premières observations suggèrent la mise en place d'une vingtaine de grilles sur cette distance. Il faudra prévoir pour cette opération 300 000 gourdes.

En somme, le coût estimatif du projet pour cette première opération d'une durée de 4 mois est de **829 000 gourdes**.

Le curage étant une opération récurrente et la mise en place des grilles de protection des égouts nécessitant une supervision et un entretien subséquents, la mairie devra prévoir annuellement la somme de 215 500 gourdes pour 3 opérations d'enlèvement de gravats et 60 000 gourdes pour le remplacement des grilles.

TABLEAU 11 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE CURAGE DE CANAUX ET DE MISE EN PLACE DE GRILLES DE PROTECTION D'ÉGOUTS

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{des}) | Sources de financement pressenties |
|---|-----------------------------|------------------------------------|
| Étude technique | 50 000 | Mairie |
| Curage des canaux | 479 000 | Mairie |
| Achat et installation des grilles de protection | 300 000 | Mairie |
| Entretien sur 5 ans, soit 3 opérations d'enlèvement de gravats par an | 1 377 500 | Mairie |
| Total | 2 206 500 | |

Ce projet sera totalement pris en charge par la mairie qui restera cependant ouverte à l'appui technique et financier de bailleurs de fonds et institutions qui se porteront volontaires.



PHOTO 11 - ÉGOUT QUI A BESOIN D'ÊTRE CURÉ

3.2.5 Domaine de l'urbanisme

12. Projet de mise en place de lampadaires solaires dans les zones d'agglomération de 10 sections communales situées dans l'aire rurale de Carrefour

Les zones rurales ne bénéficient pas d'électrification, ce qui ralentit les activités nocturnes. Ce projet d'éclairage aura pour effet l'augmentation des activités commerciales particulièrement sous les lampadaires. Le but du projet est d'améliorer le cadre de vie des habitants en renforçant la position des centres de section comme pôles d'attraction. Comme principaux résultats attendus, des lampadaires solaires et des bancs seront installés, les habitants bénéficieront de certains endroits qui seront des milieux de vie sociale nocturnes et les activités économiques nocturnes (vente de produits) augmenteront autour des lampadaires.

La mairie, les CASEC et ASEC et les partenaires du projet mettront accent beaucoup plus sur la gestion de proximité afin de mieux protéger et sécuriser les lampes. La gestion de proximité consiste à former dans les quartiers et les zones où seront placées les lampes des comités qui seront en contact avec la mairie, les autorités locales et la PNH afin de les informer de tout éventuel dysfonctionnement ou des tentatives de vols.

La durée du projet sera de 6 mois pour ce qui concerne l'installation des lampadaires et des bancs mais le suivi des résultats et des impacts portera sur 12 mois supplémentaires. Avec un montant de 85 000 gourdes par lampe installée (poteau, lampe, alarme antivols) et de 20 000 gourdes par banc, et un quota de 6 lampes et 12 bancs pour chacune des 10 sections, le budget du projet est d'environ **7 950 000 gourdes**. La mairie prévoit des fonds pour le remplacement de 5 % des lampadaires et des bancs défectueux, soit environ 350 000 gourdes par an.

Les travaux seront financés à 100 % par les taxes collectées par la mairie. Le support financier et technique des partenaires comme le PNUD, l'OXFAM, Électriciens sans frontières et la DIGICEL seront sollicités.



PHOTO 12 - LAMPADAIRE SOLAIRE

TABLEAU 12 - RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PRÉVUES DU PROJET DE MISE EN PLACE DE LAMPADAIRES SOLAIRES

| Lignes de dépenses | Montant (G ^{des}) | Sources de financement pressenties |
|---|-----------------------------|------------------------------------|
| Étude technique | 100 000 | Mairie |
| Achat et installation de 60 lampadaires | 5 100 000 | Mairie |
| Achat et installation de 120 bancs | 2 400 000 | Mairie |
| Fonds d'entretien annuel | 350 000 | Mairie |
| Total | 7 950 000 | |

3.3 Tableau récapitulatif des 28 idées de projets proposées par les ateliers

Le tableau suivant dresse la liste des 28 premières idées de projets proposées par les participants lors de l'atelier d'identification et d'hierarchisation de projets communaux par domaine de compétences.

Ce tableau traduit l'attente de la population par rapport aux compétences de la commune en matière d'équipements et de services publics collectifs. Une grande place est accordée à la gestion et l'organisation de l'espace communal, ainsi qu'à la santé et l'hygiène.

TABLEAU 13 - IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES PAR LA POPULATION

| Domaine | Idées de projets proposées |
|-----------------------|--|
| Économique | 1) Construction de logements sociaux modernes |
| | 2) Construction et gestion d'un marché public moderne au niveau du centre ville |
| | 3) Construction et gestion d'un abattoir moderne au niveau du centre ville (Rivière froide, Dégand) |
| | 4) Construction et gestion d'une gare routière au niveau du centre ville |
| Environnement | 5) Gestion des déchets de la commune |
| | 6) Sensibilisation de la population de Carrefour par rapport à l'environnement |
| | 7) Identification, traitement et correction des ravines les plus menaçantes de la commune : Chaud d'eau, Diquini, Titus, Bertin, Sapotille |
| Infrastructure | 8) Construction de la route Titus-Malanga-Taïfer |
| | 9) Création d'une école communale par section communale |
| | 10) Construction et entretien des voies urbaines secondaires |
| | 11) Construction route Brochette 99-Rivière Froide |
| | 12) Création d'une école d'arts et métiers dans la commune |
| | 13) Création d'un centre d'accueil dans la commune pour les personnes de 3 ^e âge, handicapés mentaux, etc. |
| | 14) Réhabilitation du centre sportif de Carrefour |
| | 15) Construction et gestion d'un stade municipal |
| | 16) Construction de ponceaux (ou de petits ponts) à Mahotière 75, Lamentin 52 (Cocteau), Rivière froide |

| Domaine | Idées de projets proposées |
|--------------------------------|--|
| Santé et assainissement | 17) Construction et équipement de 5 structures sanitaires dont 4 dispensaires (Laval, Dufrene, Prossi, Morne à Chandelle et un centre de santé à Taïfer |
| | 18) Captage de source et installation de fontaines publiques à Corail Thor |
| | 19) Construction de réservoirs d'eau, installation de fontaines publiques dans 9 sections communales 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e , 21 ^e , 22 ^e (ancienne nomenclature) |
| | 20) Remplissage de grille de protection, drainage, curage, gestion des égouts au niveau du centre ville |
| | 21) Création et équipement d'un service de contrôle de la qualité de l'eau et formation du personnel au niveau de la mairie |
| | 22) Renforcement du service d'hygiène publique, de police sanitaire et formation du personnel au niveau de la mairie |
| | 23) Création, équipement, maintenance en collaboration avec la DINEPA de 3 centres de traitement d'eau au niveau des 3 systèmes d'eau potable de la commune |
| Urbanisme | 24) Éclairage (installation de lampadaires) au niveau des principales rues du centre ville et des sections communales |
| | 25) Mise en place d'équipements urbains (bancs, poubelles, urinoirs, etc.) |
| | 26) Construction de trottoirs au niveau du centre ville |
| | 27) Équipement des principales artères de la ville de panneaux de signalisation (verticale et horizontale) |
| | 28) Identification des principales rues de la ville |

4. PRÉSENTATION ET ANALYSE SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES SERVICES

La mise en œuvre du PIM nécessite une administration municipale fonctionnelle et efficace. Celle-ci doit être en mesure de planifier, exécuter et suivre les opérations qui se réalisent en régie et de superviser et contrôler celles qui sont confiées à des prestataires privés, communautaires ou parapubliques. Une telle administration doit être performante et doit avoir une bonne maîtrise des domaines techniques présents dans le PIM. En d'autres termes, le PIM ne va pas se réaliser seul, ni par l'entremise d'acteurs extérieurs, face à une mairie dysfonctionnelle. Par conséquent, il est nécessaire de déterminer les mesures prioritaires à prendre pour renforcer les directions et des services municipaux qui auront la charge des projets afin qu'ils puissent accomplir correctement leur mission.

Ce chapitre vise à dégager quelques propositions de renforcement institutionnel nécessaire pour la réalisation du PIM. Commençant par une présentation et une analyse de l'organisation des directions et services, il met en exergue certaines mesures à prendre sur le plan organisationnel et en terme de mobilisation d'expertises pour la planification et l'exécution réussies des différents projets du PIM.

L'analyse prend appui sur des entrevues individuelles semi-structurées conduites avec les principaux responsables de la mairie, sur des documents de diagnostic institutionnel produits par la mairie et sur une revue des normes prescrites par la loi, ainsi que sur les consignes et orientations fournies par le MICT en matière d'organisation de l'administration municipale.

4.1 Les services administratifs et services techniques communaux

Selon un modèle d'organigramme conçu et vulgarisé par le MICT, la structure type d'une administration communale devrait comprendre quatre directions : Affaires administratives et financières, Affaires sociales, Développement et Gestion du territoire, et Protection civile. Chacune des directions peut être subdivisée en services et sous-services comme indiqué ci-dessous.

A. Direction des affaires administratives et financières :

- ressources financières,
- budget,
- comptabilité,
- biens et équipements,
- ressources humaines.

B. Direction des affaires sociales :

- assistance sociale,
- santé,
- éducation-alphabétisation,
- cimetière,
- culture et loisir.

C. Direction du développement et de la gestion du territoire :

- assainissement,
- voirie,
- urbanisme/génie municipal,
- aménagement,
- planification du développement.

D. Direction de la protection civile :

- sécurité,
- urgence, désastre et incendie.

L'analyse de l'organigramme vulgarisé par le MICT suscite quelques observations et suggestions.

- 1) Compte tenu de l'importance des finances locales, il serait utile, dans les communes de moyenne et de grande taille comme Carrefour, de créer une direction des Finances locales qui regrouperait le service du budget, le service fiscal et le service des revenus (non fiscaux : redevances, droits, permis, etc.). Cela réduirait la charge de travail de la direction administrative.
- 2) Les services techniques se regroupent dans les trois dernières directions listées ci-haut. Ce sont donc ces trois directions et leurs services qui doivent s'assurer de la réalisation des projets contenus dans le PIM.
- 3) Certains services importants ne sont pas mentionnés, tels que :
 - communication,
 - secrétariat,
 - archives générales,
 - logistique,
 - patrimoine,
 - marchés et abattoirs,
 - eau potable (au moins couplé à l'assainissement).
- 4) Il serait plus intéressant de regrouper les services planification, urbanisme et aménagement.

Il serait mieux d'envisager un organigramme modifié en fonction des remarques précédentes et de s'en servir comme base de référence pour l'analyse de la situation des directions et services de la mairie de Carrefour dans la perspective de l'élaboration et de l'application du PIM.

FIGURE 1 - ORGANIGRAMME DE RÉFÉRENCE D'UNE ADMINISTRATION MUNICIPALE REVU



Le tableau suivant établit la correspondance entre les directions et services réels ou virtuels de l'administration communale de Carrefour et les 28 idées de projets prioritaires dans le cadre de l'élaboration du PIM. À cette liste s'ajoute le projet d'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), ce qui porte le total à 29. Ce tableau invite à réfléchir sur les ajustements à faire dans l'administration et son organigramme pour permettre la bonne prise en charge des projets du PIM.

TABLEAU 14 - CORRESPONDANCE ENTRE LES DIRECTIONS ET SERVICES MUNICIPAUX RÉELS OU VIRTUELS, ET LES PROJETS DU PIM

| Directions | Services | Projets |
|---|---|---|
| Affaires sociales | Santé | 1) Construction et équipement de deux dispensaires à Laval et à Dufresne, et de réaménagement/modernisation d'un centre de santé à Taïfer |
| | | 2) Renforcement du service d'hygiène publique et de police sanitaire |
| | Éducation-alphabétisation | 3) Création de 4 écoles communales à Carrefour (Corail Thor, Taïfer, Procy, Morne à Chandelle) |
| | | 4) Création d'une école d'arts et métiers dans la commune |
| | Assistance sociale | 5) Création d'un centre d'accueil dans la commune pour les personnes du 3 ^e âge |
| Développement et gestion du territoire | Assainissement, eau potable et environnement | 6) Construction de citernes familiales et collectives à Dufresne |
| | | 7) Curage de canaux et de mise en place de protection d'égouts |
| | | 8) Correction et de traitement des ravines Chaud d'eau et de Diquini |
| | | 9) Étude technique du projet d'adduction d'eau potable à Corail Thor |
| | | 10) Sensibilisation de la population de la commune de Carrefour par rapport à l'environnement |
| | | 11) Gestion des déchets solides dans la zone urbaine de Carrefour |
| | Urbanisme /génie municipal | 12) Réhabilitation du centre sportif de Carrefour |
| | | 13) Construction et gestion d'un stade municipal |
| | | 14) Mise en place de lampadaires solaires dans les zones d'agglomération de dix sections communales situées dans l'aire rurale de Carrefour |
| | | 15) Construction et entretien des voies urbaines et secondaires |
| | | 16) Réhabilitation et construction de 40 km de routes en terres battues de Taïfer à Malanga |
| | | 17) Construction et gestion d'une gare routière au niveau du centre ville |
| | | 18) Construction route Brochette 99-Rivière froide |
| | | 19) Construction de ponceaux (ou de petits ponts) à Mahotière 75, Lamentin 52 (Cocteau), Rivière froide |
| | | 20) Mise en place d'équipements urbains (bancs, poubelles, urinoirs, etc.) |
| | | 21) Construction de trottoirs au niveau du centre ville |
| | | 22) Équipement des principales artères de la ville de panneaux de signalisation (verticale et horizontale) |
| | | 23) Identification des principales rues de la ville |

| Directions | Services | Projets |
|---|---------------------------------------|--|
| | Marchés et abattoirs | 24) Construction et gestion d'un marché public moderne au niveau du centre ville 25) Construction et gestion d'un abattoir dans la commune de Carrefour |
| | Planification du développement | 26) Élaboration du Plan d'aménagement et de développement durable de Carrefour |
| Autre (projets ne relevant pas de la mairie) | | 27) Création et équipement d'un service de contrôle de la qualité de l'eau et formation du personnel au niveau de la mairie |
| | | 28) Création, équipement, maintenance de 3 centres de traitement d'eau au niveau des 3 systèmes d'eau potable de la commune |
| | | 29) Construction de logements sociaux modernes |

Signalons que les projets classés dans la rubrique « Autre », malgré leur pertinence, ne relèvent pas des compétences de la mairie. Cette dernière fera des démarches auprès des autorités compétentes pour encourager leur réalisation.



4.2 Brève présentation de la situation actuelle des directions et services de la mairie de Carrefour

Au total, un nombre de 222 personnes travaillent à la mairie de Carrefour, dont :

- 4 grands commis de l'État (les 3 maires et le directeur général),
- 30 contractuels (parmi lesquels 10 cadres et 20 agents de livraison des bordereaux affectés au service des ressources fiscales,
- 188 employés permanents.

Le tableau qui suit donne une vue globale de la répartition des 188 employés.

TABLEAU 15 - EFFECTIF ET AFFECTATION DES EMPLOYÉS

| Affectation | Effectif |
|--|------------|
| Cabinet du Conseil municipal | 6 |
| Directions | 4 |
| Chefs de services | 7 |
| Responsable Inspection | 4 |
| Responsable Informatique | 1 |
| Secrétariat/Réception/Messagers | 8 |
| Service des affaires sociales | 8 |
| Service des relations publiques | 4 |
| Service des ressources fiscales | 19 |
| Inspection et supervision municipale | 33 |
| Sécurité | 40 |
| Superviseur marchés et cimetières | 12 |
| Chauffeur | 7 |
| Personnel de soutien et de maintenance | 9 |
| Cantonniers | 26 |
| TOTAL | 188 |

Malheureusement, la mairie ne dispose pas à la période de l'élaboration de ce document la répartition du personnel par directions et par services, certaines archives ayant disparu lors du séisme du 12 janvier 2010. Selon le responsable des ressources humaines, ce travail de révision de l'organigramme est en cours de réalisation.

A. Le cabinet du Conseil municipal

Il est composé de professionnels dont la quantité et la qualité de services fournis sont réduits en fonction d'un manque de moyens nécessaires à la réalisation du mandat qui leur est confié.

B. La Direction générale

Elle regroupe cinq services à savoir :

- 1) le service des relations publiques,
- 2) le service de sécurité,
- 3) le service juridique et du contentieux,
- 4) l'unité de l'informatique,
- 5) l'unité de l'organisation et méthode.

Nous recommandons que chaque service technique s'occupe des aspects « organisation et méthode » dans le cadre de son travail, ainsi il ne sera plus nécessaire d'avoir une unité spécifique pour cela.

Le service contentieux, même s'il remplit sa fonction tout en étant rattaché à la Direction générale, est plutôt à prévoir dans la direction des Finances locales, qui le sollicite beaucoup plus souvent.

En outre, seule l'existence d'un parc informatique important pourrait justifier le besoin d'une unité informatique. Or, pour le moment, tous les services font état de manque d'équipements, incluant des équipements informatiques. À court terme, un informaticien attaché au service administratif pourrait subvenir aux besoins informatiques de la mairie.

Le service des Relations publiques est très important. La mairie a besoin d'un service de communication bien équipé et doté du personnel adéquat pour produire et diffuser (ou faire diffuser) les messages en général et surtout dans le cadre des projets de la mobilisation fiscale, d'assainissement et de protection de l'environnement. Toutefois, au même titre que le cabinet du Conseil municipal, il serait mieux de le rattacher au Conseil municipal.

C. Les directions de la mairie

La mairie de Carrefour compte quatre directions :

- ◆ Affaires administratives et financières,
- ◆ Affaires sociales et culturelles,
- ◆ Planification et Gestion du territoire,
- ◆ Ressources humaines.

Quant à la protection civile, elle est un service au niveau de la mairie. Elle fonctionne bien et elle est renforcée avec le corps des pompiers de la mairie fort de 60 membres et qui a un commandement national.

D. Direction des affaires administratives et financières

Vu le poids de la mobilisation fiscale, il est préférable de séparer la fonction financière de la fonction administrative. En outre, avec le directeur des Affaires administratives et financières, il y a seulement un caissier payeur à lui seul est insuffisant pour tenir les livres et élaborer à temps les rapports comptables. Il faudra un comptable, en plus du comptable payeur, au service de comptabilité et un autre à la direction des finances.

La planification budgétaire annuelle est effectuée par un comité de budget formé des directeurs (ou responsables des directions) et des cadres. Ce travail de prévisions de dépenses est différent de celui d'un service de budget qui également doit, avec les services de fiscalité et de revenus non fiscaux, identifier et évaluer les sources de revenus.

E. Direction des affaires sociales et culturelles

Elle existe mais mérite d'être équipée afin de mieux participer à la gestion de l'éducation et de la santé au niveau de la commune. Elle doit être plus impliquée aussi dans la gestion des infrastructures de sport et de loisir.

F. Direction des ressources humaines

En plus de la gestion des ressources humaines, la gestion de la logistique (et des biens et équipements) est assurée par le responsable de cette direction. Notons qu'aucune trace d'évaluation du personnel ni de programmes de formation ou de formation continue à l'intention du personnel n'a été trouvée.

G. Direction de la planification et de la gestion du territoire

Il n'existe pas un service de Planification et Développement. C'est le conseil communal qui tente de réaliser les tâches y relatives. Cette direction est l'équivalent de la direction de Développement et de Gestion du territoire retrouvée dans l'organigramme de référence. Cependant, il n'y a pas un service Marché, mais chaque marché a un responsable basé sur place parce que cela coûte moins cher à l'administration communale. La commune ne compte pas d'abattoir public, d'où l'absence de ce service. Le service d'assainissement n'existe pas et les travaux dans le domaine sont effectués par le service de la Voirie qui compte un chef de service et des ouvriers. Normalement, il devrait y avoir un service Eau et Assainissement étant donné l'importance des ressources hydriques dans la commune et l'objectif de la mairie d'arriver à la fixation d'une taxe sur l'eau. Le service de Génie municipal compte un chef de service (qui est un ingénieur civil), un architecte, 3 autres ingénieurs civils, un topographe et 10 inspecteurs pour le dépistage des constructions.



4.3 Mesures à adopter pour l'exécution et la gestion des projets

La mairie ne peut pas mener à bien l'exécution du PIM ni celle de la mobilisation fiscale et du plan d'aménagement et de développement dans l'état où elle est. Elle doit se doter de personnel et s'équiper de matériels roulant et informatique nécessaires pour faire fonctionner tous les services qui seront impliqués dans ce travail ou bien faire appel à des compétences externes. Cela dit, différentes mesures seront envisagées selon les projets à mettre en œuvre.

A. Mesures touchant à la structure interne de la mairie

Pour mener à bien les projets relevant des compétences de la mairie, les services techniques les plus concernés par les mesures sont les services de Santé, d'Éducation et de Génie municipal. Toutefois, pour être à même de mieux assurer le suivi des activités et faire la reddition des comptes, la mairie doit aussi revoir sa direction administrative au niveau des services des archives générales et de la comptabilité. Les paragraphes qui suivent indiquent les aménagements à opérer au niveau des services concernés.

Pour le groupe de projets touchant les domaines de la santé et de l'assainissement, le MSPP est déjà présent dans la commune par l'intermédiaire du bureau communal de santé. Un médecin (généraliste ou spécialiste en santé communautaire) sera recruté comme consultant par la mairie. Il servira d'interface pour la mairie auprès des partenaires travaillant en santé, fera des visites de supervision dans les centres et dispensaires de santé construits par la mairie et des visites de routine dans les écoles communales. Il appuiera aussi l'équipe de la protection civile en situation d'urgence.

Il existe déjà 3 écoles communales et un nombre de 4 autres sont prévues dans le PIM, ce qui portera le total à 7. Le service fonctionne actuellement mais il mérite d'être renforcé afin de mieux jouer son rôle. Il y a déjà deux superviseurs éducatifs qui travaillent sous la supervision de la directrice des affaires sociales. Il faudra recruter :

- ✓ un chef de service éducation-alphabétisation ;
- ✓ un responsable pédagogique, si possible, diplômé du Centre de formation pour les écoles fondamentales (CFEF) ;
- ✓ un spécialiste en administration scolaire.

Rappelons que 23 des 30 projets mentionnés au tableau précédent relèvent directement du service Urbanisme/Aménagement/Génie municipal ou vont avoir besoin de son appui. Cela dit, il sera très sollicité durant la mise en œuvre du PIM, notamment pour la supervision et la réalisation de certaines études techniques préalables à l'exécution des projets. En fonction de cette mission principale, en plus du staff actuel (composé du chef de service, d'un architecte, de 3 autres ingénieurs civils, d'un topographe), il faudra recruter un urbaniste, une secrétaire et au besoin des consultants à temps partiel.

B. Mesures pour les projets nécessitant des compétences externes

Certaines actions demandent une gestion quotidienne étalée dans le temps après la phase d'exécution proprement dite du projet. Une bonne gestion s'avèrera nécessaire pour pouvoir entre autres, couvrir les coûts récurrents. On pense que les projets suivants sont dans cette catégorie :

- le projet de construction et de gestion d'un abattoir dans la commune de Carrefour ;
- le projet de construction et de gestion d'un marché public moderne au niveau du centre ville ;
- le projet de construction et gestion d'une gare routière au niveau du centre ville.

Le service de Génie municipal interviendra dans la supervision des firmes recrutées pour la phase de construction. Après les constructions, il est suggéré à la mairie de recourir à un système de gestion délégué pour la prise en charge de ces projets.

C. Mesures pour les projets ne relevant pas de la mairie

Pour les projets ne relevant pas de la mairie, à savoir le projet de création et équipement d'un service de contrôle de la qualité de l'eau et formation du personnel au niveau de la mairie et le projet de création, équipement, maintenance de 3 centres de traitement d'eau au niveau des 3 systèmes d'eau potable de la commune, la mairie s'adressera à la DINEPA.

Pour le projet de construction de logements sociaux modernes, la mairie entreprendra des démarches auprès du gouvernement central et des organismes d'aide impliqués dans la reconstruction.



5. NATURE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES, STRATÉGIES ET ESTIMATION FINANCIÈRE DU PIM ET PROGRAMMATION ANNUELLE

Le Plan d'investissement municipal a permis de définir un programme d'action à travers des projets liés aux services publics. Sur une base consensuelle, l'administration communale, les CASEC, ASEC et la population, aidés d'une équipe d'assistance technique ont priorisé 12 idées de projets devant mieux orienter le conseil communal pour les investissements sur les cinq prochaines années.

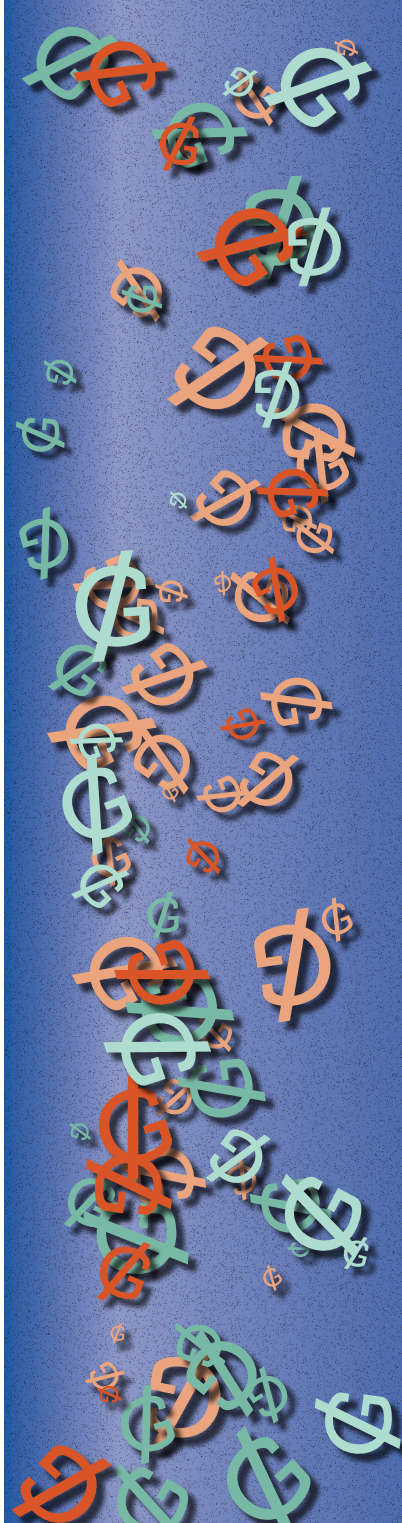
Ces investissements à court, moyen et long terme doivent tenir compte, d'abord, du budget communal et, ensuite, d'autres sources de financement. C'est ainsi que la mairie s'est engagée dans un processus de mobilisation fiscale devant faire passer progressivement le budget communal de cinquante millions à la première année à trois cent millions de gourdes au terme de la cinquième année. Ce qui donne des prévisions de recettes de l'ordre de **825 000 000 gourdes** (\$20 625 000 US) pour le quinquennat 2011-2016 qui sont présentées dans le tableau ci-contre.

TABEAU 16 - PRÉVISIONS DES RECETTES FISCALES DE LA MAIRIE DE CARREFOUR SUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

| Année | Recettes prévues (G ^{de}) | Budget (G ^{de}) | |
|--------------|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| | | Fonctionnement (30 %) | Investissement (70 %) |
| 1 | 75 000 000 | 22 500 000 | 52 500 000 |
| 2 | 100 000 000 | 30 000 000 | 70 000 000 |
| 3 | 125 000 000 | 37 500 000 | 87 500 000 |
| 4 | 225 000 000 | 67 500 000 | 157 500 000 |
| 5 | 300 000 000 | 90 000 000 | 210 000 000 |
| Total | 825 000 000 | 247 500 000 | 577 500 000 |



5.1 Nature des interventions et estimation financière globale du PIM



Nous présentons dans le tableau ci-contre les prévisions de dépenses sur 5 ans pour les 12 fiches de projets qui ont été priorisées. Nous tenons à souligner que ces dépenses seront distribuées par année. Certains projets peuvent être lancés et finalisés dès la première année. D'autres attendront la deuxième ou la troisième année, en fonction de la progression des recettes.

Étant donné que les recettes des deux premières années sont volontairement estimées à un bas niveau, la mairie de Carrefour recherchera un plus fort taux de cofinancement durant cette période. Certains projets tels que l'abattoir, au moins 3 des écoles et le projet de gestion des ordures, la correction et le traitement des ravines, le curage des canaux, la construction des citernes familiales et collectives seront entre autres lancés dès l'exercice 2011-2012. Le tableau qui suit donne une idée globale mais il faut aller dans la programmation annuelle du financement des projets (*Tableau 18, page 45*) pour avoir une idée plus précise du rythme de leur réalisation et des financements associés.

Pour terminer, il faut noter que ces projets ne visent pas uniquement à la mise en place des infrastructures mais à leur mise en fonction. Par exemple, en plus des coûts de construction, on prévoit la prise en charge des coûts de fonctionnement. Pour avoir une idée plus claire de la structure des dépenses de ces projets, il faut consulter les tableaux récapitulatifs des budgets des projets présentés au chapitre 4 du document.

Il est important de rappeler comme l'indique le Tableau 17 que la mise en œuvre de ces 12 premiers projets nécessitera plus de 527 millions de gourdes de financement. La mairie apportera en fonction des nouvelles dispositions prises par rapport à la mobilisation fiscale dans laquelle elle s'est fortement engagée près de 46 % de ce montant et recherchera un cofinancement à hauteur de 54 %.

Le tableau de la page suivante donne une idée de la nature des actions ainsi qu'une estimation globale des fonds à mobiliser pour la mise en œuvre des projets.

TABLEAU 17 - NATURE DES INTERVENTIONS ET ESTIMATION FINANCIÈRE GLOBALE DU PIM PRÉLIMINAIRE

| Projets | | Montant total (G ^{de}) | Apport Mairie | Apport autres bailleurs |
|--------------------|---|----------------------------------|--------------------|-------------------------|
| I | Construction et gestion d'un abattoir dans la commune de Carrefour | 20 475 000 | 10 475 000 | 10 000 000 |
| II | Gestion des déchets solides dans la zone urbaine de Carrefour | 68 320 000 | 44 820 000 | 23 500 000 |
| III | Correction et traitement de ravines Chaud d'eau et de Diquini | 27 700 000 | 27 700 000 | 0 |
| IV | Sensibilisation de la population de la commune de Carrefour par rapport à l'environnement | 4 200 000 | 2 400 000 | 1 800 000 |
| V | Réhabilitation et construction de 40 km de routes en terres battues de Taïfer à Malanga | 240 000 000 | 75 000 000 | 165 000 000 |
| VI | Construction et entretien des voies urbaines et secondaires soit 2,4 km de routes (Côte-Plage 22 à 24) et bretelles d'intersection (Côte-Plage 16-24) | 59 400 000 | 32 400 000 | 27 000 000 |
| VII | Création de 4 écoles communales à double vacation, dans les sections communales de Corail Thor, Taïfer, Procy, Morne à Chandelle | 62 676 000 | 14 140 000 | 48 536 000 |
| VIII | Construction et équipement de deux dispensaires à Laval et à Dufresne et réaménagement/modernisation d'un centre de santé à Taïfer | 31 600 000 | 21 000 000 | 10 600 000 |
| IX | Étude technique du projet d'adduction d'eau potable à Corail Thor | 500 000 | 500 000 | 0 |
| X | Construction de citernes familiales et collectives à Dufresne | 2 500 000 | 2 000 000 | 500 000 |
| XI | Curage de canaux et de mise en place de protection d'égouts | 2 206 500 | 2 206 500 | 0 |
| XII | Mise en place de lampadaires solaires dans les zones d'agglomération de dix sections communales situées dans l'aire rurale de Carrefour | 7 950 000 | 7 950 000 | 0 |
| Total | | 527 527 500 | 241 320 500 | 286 207 000 |
| Pourcentage | | 100 | 46 | 54 |

5.2 Stratégies de financement

Plusieurs sources de financement seront mises à contribution pour appuyer la mise en œuvre du présent PIM préliminaire. Entre autres, on peut signaler :

- le financement par la commune sur la base des recettes fiscales de l'exploitation des bâtis et des équipements marchands. La municipalité devra donc s'engager dans une stratégie de mobilisation fiscale efficace pouvant répondre aux besoins de financement du PIM préliminaire. La population en tant que bénéficiaire et usager des infrastructures et des services doit s'engager aux côtés de la mairie ;
- la contribution des agences internationales, des ONG, des projets nationaux de développement ;
- le financement par le budget national à travers les subventions de l'État central.

De ce fait, la mairie devra rapidement développer une stratégie de mobilisation de ressources en direction de chacune des sources de financement citées ci-dessus. Cette stratégie comportera selon les cas des actions de plaidoyer, de *lobbying*, de recherche et négociation de financement, en vue de l'obtention de lettres d'intention pour les projets pour lesquels un appui financier a été sollicité.

5.3 Programmation pluriannuelle

La programmation pluriannuelle est basée sur la détermination des coûts suivant les actions et les années. Elle permet de savoir le coût annuel des projets et, en même temps du PIM lui-même. Elle sera un guide capital lors de l'élaboration annuelle des budgets municipaux. La démarche de planification financière s'est appuyée sur l'estimation des coûts, les prévisions des recettes de la mairie sur les cinq prochaines années et les engagements obtenus par la mairie pour certains projets auprès des bailleurs de fonds et institutions étatiques. La planification des activités a permis de déterminer les coûts afférents à celles-ci pour chaque année de mise en œuvre.



| Titre des projets | Lignes de dépenses | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | MONTANT (G ⁶⁰) |
|--|---|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|------------------|----------------------------|
| Sensibilisation de la population de Carrefour par rapport à l'environnement | Conception des messages de sensibilisation | 400 000 | | | | | 400 000 |
| | Diffusion des messages | 2 000 000 | 0 | | | | 2 000 000 |
| | Séminaire de formation pour les groupes organisés de la société civile et les élus locaux | 1 800 000 | | | | | 1 800 000 |
| | Total | 4 200 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 200 000 |
| Construction et réhabilitation de 40 km de route en terre battue de Taille fer à Malanga | Étude technique | | 14 000 000 | | | | 14 000 000 |
| | Supervision | | | 2 500 000 | 3 500 000 | | 6 000 000 |
| | Travaux de construction des 40 km | | | 82 500 000 | 1 37 500 000 | | 220 000 000 |
| | Total | 0 | 14 000 000 | 85 000 000 | 141 000 000 | 0 | 240 000 000 |
| Construction et entretien de 2.4 km de voies urbaines secondaires (Côte-Plage 22 à 24) et bretelles d'intersection (Côte-Plage 16-24) | Étude technique | 3 780 000 | | | | | 3 780 000 |
| | Supervision | 810 000 | 810 000 | | | | 1 620 000 |
| | Travaux de pavages | 27 000 000 | 27 000 000 | 0 | | | 54 000 000 |
| | Total | 31 590 000 | 27 810 000 | 0 | | | 59 400 000 |
| Construction de quatre écoles communales à Carrefour | Étude technique 4 écoles | 3 371 200 | | | | | 3 371 200 |
| | Supervision construction 4 écoles | 1 083 600 | 361 200 | | | | 1 444 800 |
| | Construction complète d'une école | | 12 040 000 | | | | 12 040 000 |
| | Construction complète de 3 écoles | 36 120 000 | | | | | 36 120 000 |
| | Équipements et matériels scolaires 4 écoles | 1 000 000 | 1 000 000 | | | | 2 000 000 |
| | Administration et entretien 2 écoles durant 4 ans et 2 durant 3 ans | | 300 000 | 600 000 | 600 000 | 600 000 | 2 100 000 |
| | Personnel éducatif de 2 écoles durant 4 ans et 2 durant 3 ans | | 800 000 | 1 600 000 | 1 600 000 | 1 600 000 | 5 600 000 |
| Total | 41 574 800 | 14 501 200 | 2 200 000 | 2 200 000 | 2 200 000 | 2 200 000 | 62 676 000 |

| Titre des projets | Lignes de dépenses | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | MONTANT (G ^{ds}) |
|---|--|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|----------------------------|
| Construction et équipement de deux dispensaires et réaménagement d'un centre de santé dans la commune de Carrefour | Étude technique | | | 1 120 000 | | | 1 120 000 |
| | Supervision des travaux | | | 480 000 | | | 480 000 |
| | Construction des locaux des 2 dispensaires | | | 12 000 000 | | | 12 000 000 |
| | Réaménagement du centre de santé | | | 4 000 000 | | | 4 000 000 |
| | Achat d'équipements et matériels pour le centre de santé | | | 3 000 000 | | | 3 000 000 |
| | Achat d'équipements pour les dispensaires | | | 2 000 000 | | | 2 000 000 |
| | Fonctionnement sur 3 ans (personnel et autres) des 3 structures sanitaires | | | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 9 000 000 |
| | Total | 0 | 0 | 25 600 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 31 600 000 |
| Étude pour la mise en place d'un système d'adduction d'eau potable dans la section de Carail Thor | Étude technique | 500 000 | | | | | 500 000 |
| | Total | 500 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 500 000 |
| | Étude technique | 140 000 | 0 | | | | 140 000 |
| Construction de 50 citernes familiales et 2 citernes collectives dans la section de Dufresne | Supervision | 30 000 | 30 000 | | | | 60 000 |
| | Construction des citernes | 1 000 000 | 1 000 000 | | | | 2 000 000 |
| | Formation des bénéficiaires | 300 000 | 0 | | | | 300 000 |
| | Total | 1 470 000 | 1 030 000 | | | | 2 500 000 |

| Titre des projets | Lignes de dépenses | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | MONTANT (G ^{des}) |
|---|---|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-----------------------------|
| Mise en place de grilles de protection d'égouts et curage de canaux au niveau du centre ville de Carrefour | Étude technique | 50 000 | | | | | 50 000 |
| | Curage des canaux | 479 000 | | | | | 479 000 |
| | Achat et installation des grilles de protection | 300 000 | | | | | 300 000 |
| | Entretien annuel (3 opérations d'enlèvement de gravats) | 275 500 | 275 500 | 275 500 | 275 500 | 275 500 | 1 377 500 |
| Total | | 1 104 500 | 275 500 | 275 500 | 275 500 | 275 500 | 2 206 500 |
| Mise en place de lampadaires solaires dans les zones d'agglomération de 10 sections communales de Carrefour | Étude technique | | | | 100 000 | | 100 000 |
| | Achat et installation de 60 lampadaires | | | | | 5 100 000 | 5 100 000 |
| | Achat et installation de 120 bancs | | | | | 2 400 000 | 2 400 000 |
| | Fonds d'entretien annuel | | | | | 350 000 | 350 000 |
| Total | | 0 | 0 | 0 | 100 000 | 7 850 000 | 7 950 000 |
| Total pour les 12 projets | | 1 26 534 300 | 99 241 700 | 130 500 500 | 152 250 500 | 19 000 500 | 527 527 500 |



Une répartition des coûts des projets suivant les sources de financement par année est résumée dans le Tableau 19. Il convient de souligner que plus de 50 % du coût du financement des projets pour les deux premières années provient des autres bailleurs de fonds. Cela est dû au fait que les recettes des deux premières années de la mairie de Carrefour sont volontairement estimées à un bas niveau.

À partir de la troisième année, les fonds non engagés dans le budget d'investissement municipal, soit environ **351 millions de gourdes**, permettront à la mairie de mettre en œuvre les 16 autres projets et aussi de répondre à des situations d'urgence qui pourront éventuellement survenir durant ce quinquennat.

TABLEAU 19 - RÉPARTITION DES COÛTS DES PROJETS SUIVANT LES SOURCES DE FINANCEMENT PAR ANNÉE

| Année | Coût total (G ^{de}) | | Mairie | | Autres bailleurs | |
|--------------|-------------------------------|--------------|--------------------|-------------|--------------------|-------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | 126 534 300 | 24 % | 45 689 500 | 36 % | 80 844 800 | 64 % |
| 2 | 92 241 700 | 17 % | 67 270 500 | 73 % | 24 971 200 | 27 % |
| 3 | 137 500 500 | 26 % | 48 800 500 | 35 % | 88 700 000 | 65 % |
| 4 | 152 250 500 | 29 % | 65 150 500 | 43 % | 87 100 000 | 57 % |
| 5 | 19 000 500 | 4 % | 14 400 500 | 76 % | 4 600 000 | 24 % |
| Total | 527 527 500 | 100 % | 241 320 500 | 46 % | 286 207 000 | 54 % |

6. CONCLUSION

Le plan d'investissement municipal (PIM) est un outil de planification qui permet de définir un programme d'action à travers des projets liés aux services publics. C'est un cadre de référence devant orienter le conseil communal pour des investissements à court, moyen et long terme en tenant compte d'abord du budget communal et ensuite d'autres sources de financement.

Sa préparation a permis aux différents acteurs (conseil municipal, les CASEC, ASEC, la population, les institutions d'appui-conseil) de porter leurs efforts vers les actions qui permettent d'améliorer le milieu et l'offre de services publics aux citoyens et citoyennes de la commune.

Son élaboration a respecté une démarche participative qui a largement pris en compte les préoccupations de la population.

Le PIM ainsi élaboré doit être adopté, vulgarisé et mis en œuvre par le conseil municipal aidé des acteurs de la société civile et le gouvernement central. Les actions programmées doivent être suivies et évaluées périodiquement en vue de s'assurer de leur efficacité.

Un nombre de 12 projets constituent la première priorité du PIM, avec une forte présence dans le domaine

de l'environnement (3 projets), des infrastructures (3 projets) et en santé/eau potable et assainissement (4 projets). Les besoins de financement pour l'exécution sur une période de cinq ans de l'ensemble de ces 12 projets sont estimés à 527 527 500 **gourdes**. La mairie, à partir de sa nouvelle politique fiscale apportera un montant de 227 091 500 gourdes, soit plus de 46 % et espère trouver l'appui d'autres partenaires financiers pour la concrétisation du PIM. Il est à noter que la liste complète des idées de projets priorisées est au nombre de 28.

Il a été diagnostiqué certaines déficiences des services de la mairie. Pour être à même de piloter l'exécution du PIM, la mairie prendra entre autres certaines mesures de renforcement comme la création d'un bureau de communication et d'une direction des finances locales, la restructuration l'administration et l'augmentation du personnel de la voirie.

Enfin, les collectivités, le secteur privé, les organisations de la société civile, la population doivent prendre leur responsabilité et s'unir autour de ce plan afin d'arriver à mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées dans les différents domaines de compétences de la commune en matière d'équipements et de services publics en vue de changer et d'améliorer les conditions de vie de la population.

7. ANNEXES

- A. Termes de référence de l'étude**
- B. Méthodologie**
- C. Fiches de projets**
- D. Modèle de lettre de sollicitation d'appui financier pour la mise en œuvre des projets**

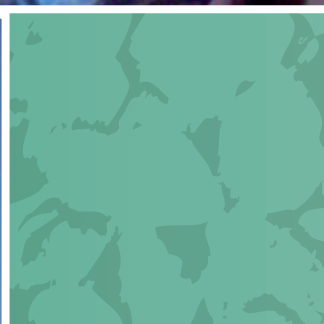
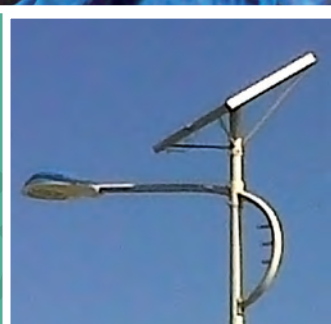
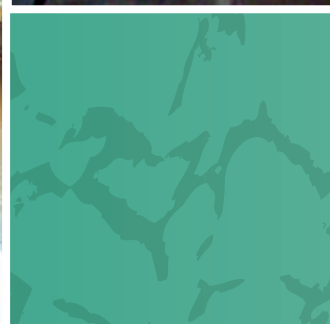
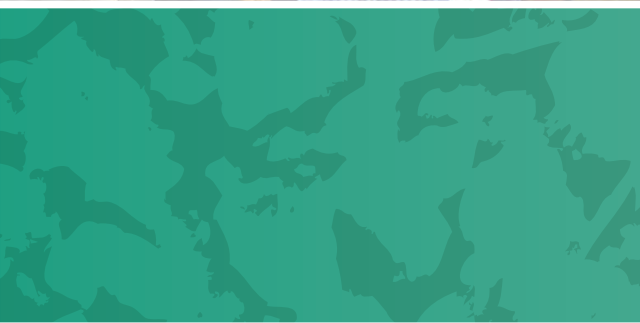


© tous droits réservés
Mise en page et graphisme :
Mireia Porta i Arnau
mireiaporta@acett.org
décembre 2011



B
U
K
A
N
T
E

EDITORIAL



USAID | **LOKAL**
FROM THE AMERICAN PEOPLE

